



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 134 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de l'Opération	6
C. Coopération régionale entre missions	9
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	10
E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats	11
II. Ressources financières	42
A. Vue d'ensemble	42
B. Contributions non budgétisées	43
C. Gains d'efficacité	44
D. Taux de vacance de postes	44
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	45
F. Formation	46
G. Projets à effet rapide	47
III. Analyse des variations	47
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	53



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	54
Annexes	
I. Organigrammes	64
II. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre	68
Carte	76

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 505 799 500 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 200 observateurs militaires, 7 250 membres des contingents, 450 membres de la Police des Nations Unies, 750 membres des unités de police constituées, 479 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 723 agents recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 8 agents fournis par des gouvernements, 5 postes de temporaire recruté sur le plan international et 7 postes de temporaire recruté sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de l'ONUCI est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre; appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2007/08	Montant réparti 2008/09	Dépenses prévues 2009/10	Écarts	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	239 470,0	231 655,6	232 578,8	923,2	0,4
Personnel civil	87 650,2	91 594,7	108 806,8	17 212,1	18,8
Dépenses opérationnelles	138 151,8	152 152,3	164 413,9	12 261,6	8,1
Montant brut	465 272,0	475 402,6	505 799,5	30 396,9	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	9 009,1	9 754,0	9 969,1	215,1	2,2
Montant net	456 262,9	468 648,6	495 830,4	30 181,8	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	465 272,0	475 402,6	505 794,5	30 396,9	6,4

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes tempo- raires ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	27	12	–	1	–	40
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	25	13	–	1	–	39
Composantes										
Cessez-le-feu										
Effectif approuvé 2008/09	200	7 915	–	–	5	2	–	–	–	8 122
Effectif proposé 2009/10 ^d	200	7 915	–	–	5	2	–	–	–	8 122
Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	10	5	–	–	–	15
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	9	5	–	–	–	14
Action humanitaire et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	31	57	–	22	–	110
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	29	62	–	22	–	113
Processus de paix										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	59	79	2	160	–	300
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	57	79	2	160	–	298
Maintien de l'ordre										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	450	750	18	22	–	4	8	1 252
Effectif proposé 2009/10	–	–	450	750	18	22	–	4	8	1 252
Appui										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	343	537	10	114	–	1 004
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	336	540	10	114	–	1 000
Total										
Effectif approuvé 2008/09	200	7 915	450	750	493	714	12	301	8	10 843
Effectif proposé 2009/10	200	7 915	450	750	479	723	12	301	8	10 838
Variation nette	–	–	–	–	(14)	9	–	–	–	(6)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Effectif autorisé le plus élevé. La réduction d'un bataillon de l'effectif de l'ONUCI prendra effet le 31 octobre 2009.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Il a été prorogé par le Conseil à plusieurs reprises, le plus récemment dans sa résolution 1865 (2009), dans laquelle le Conseil a décidé que l'Opération poursuivrait ses activités jusqu'au 31 juillet 2009.

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix, la sécurité et une stabilité durable en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'ONUCI contribuera, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et produits pour chacune des composantes correspondant aux tâches confiées à l'Opération (cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre; appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'ONUCI ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. En application de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité, l'Opération ramènera son effectif militaire de 8 115 à 7 450 personnes et modifiera le dispositif et la configuration de sa force. Cette réduction fait suite aux progrès accomplis par les parties ivoiriennes dans la mise en œuvre du processus de paix et du processus électoral. Les modifications permettront à l'ONUCI d'aider les parties ivoiriennes à mener à bien les dernières tâches prévues dans l'accord de paix, tout en préservant la capacité de faire face à de nouveaux problèmes de sécurité.

6. L'ONUCI est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général (qui a rang de Secrétaire général adjoint), secondé par un Représentant spécial adjoint principal et un Représentant spécial adjoint (ayant tous deux rang de sous-secrétaire général). Le Représentant spécial adjoint est aussi le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Côte d'Ivoire. Outre le Représentant spécial adjoint principal et le Représentant spécial adjoint, les personnes ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Commandant de la Force, le Chef de cabinet, le Chef du Bureau des affaires politiques, le Chef de la Section de la sécurité et le Chef du Bureau de la communication et de l'information. Les opérations militaires sont dirigées par le Commandant de la Force de la classe D-2, et la composante Police des Nations Unies est dirigée par un Chef de la police de la classe D-1.

7. Les bureaux qui relèvent directement du Représentant spécial adjoint principal sont les suivants : Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire; Bureau des droits de l'homme; Bureau de l'assistance électorale; Bureau du chef de la police; et Division de l'appui à la mission.

8. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dirige toutes les activités relevant des services ci-après : Section des affaires civiles, Section de la protection de l'enfance, Groupe du VIH/sida, Groupe de la parité des sexes et Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

9. Le quartier général de l'ONUCI est situé à Abidjan, avec deux bureaux régionaux situés à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), ainsi qu'une base avancée de soutien logistique à Yamoussoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux militaires et au personnel de police déployés sur 14 sites situés à Abidjan, 20 sites situés dans le secteur est et 24 autres situés dans le secteur ouest.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de l'Opération

10. Les ressources dont a besoin l'Opération découlent du mandat qui lui a été confié dans la résolution 1865 (2009), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié l'ONUCI d'apporter son soutien à la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des accords complémentaires, notamment le quatrième. Le Conseil a demandé en particulier que l'Opération continue de contribuer à l'instauration de la sécurité nécessaire au processus de paix, y compris en appuyant le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et le désarmement et le démantèlement des milices, ainsi qu'au processus électoral, et en fournissant un appui technique et logistique à la Commission électorale indépendante en vue de la préparation et de la tenue des élections. Le Conseil a fait siennes les recommandations figurant dans le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2009/21), qui préconisaient notamment de réduire d'un bataillon l'effectif militaire de l'Opération, le ramenant de 8 115 à 7 450 personnes. Il a également fait siens les critères suivants, présentés comme des conditions préalables à une réduction plus importante de l'effectif de la force : achèvement et crédibilité des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants et démantèlement des milices; bon déroulement des élections; lancement de la réforme du secteur de la sécurité et en particulier de mesures de confiance s'inscrivant dans un cadre plus général d'une gouvernance et d'un contrôle démocratiques de ce secteur, réunification de l'armée et mise en place de forces armées et de services de sécurité ivoiriens en état de fonctionnement, dans un esprit républicain; restauration de l'autorité de l'État dans la totalité du pays.

11. Au cours de l'exercice 2009/10, l'ONUCI continuera de privilégier l'action menée par les parties ivoiriennes et le Facilitateur pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie et obtenir que des progrès soient accomplis dans le désarmement effectif des combattants et le démantèlement des milices. L'Opération collaborera étroitement avec le Facilitateur pour s'assurer que les parties sont d'accord sur les arrangements permettant de contrôler efficacement les armes stockées.

12. L'ONUCI entreprendra des activités en vue d'accélérer le regroupement et la démobilisation des combattants des Forces nouvelles ainsi que le démantèlement des milices, qui jusqu'à présent ont progressé lentement, et lancera notamment des microprojets de désarmement, démobilisation et réinsertion à effet rapide pour appuyer les efforts des parties ivoiriennes.

13. Un événement important de l'exercice 2009/10 sera la tenue d'élections législatives, qui devraient avoir lieu 45 jours après l'élection présidentielle. L'ONUCI apportera son soutien à l'organisation de ces scrutins en aidant à mettre en place et à maintenir le climat de sécurité nécessaire, en fournissant un appui technique et logistique et en surveillant le bon déroulement des différents processus qui aboutiront à des élections crédibles et transparentes. Le rôle de certification du Représentant spécial du Secrétaire général contribuera à améliorer encore la crédibilité du processus électoral.

14. Pour contribuer à l'établissement du climat de sécurité nécessaire en vue des élections et compte tenu de la réduction des effectifs proposée dont il est question au paragraphe 10 ci-dessus, la composante militaire de l'ONUCI reverra constamment son concept d'opérations afin de l'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain et collaborera étroitement avec la force Licorne pour aider les parties ivoiriennes à prévoir les modalités de réunification des forces de défense et de sécurité, y compris la police et la gendarmerie, et assurer, comme le prévoit le quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou, la formation de base et l'encadrement des éléments des Forces nouvelles se qualifiant pour être réintégrés dans les forces de défense et de sécurité.

15. S'agissant du maintien de l'ordre, l'ONUCI aidera à renforcer les capacités antiémeutes de la police et de la gendarmerie ivoiriennes. Le quatrième accord complémentaire, signé le 22 décembre 2008, prévoit que 4 000 éléments des Forces nouvelles, dont les 600 auxiliaires de police formés par l'ONUCI en 2005, participeront au sein de la police et de la gendarmerie au dispositif de sécurité mis en place pour les élections, sous la supervision du centre de commandement intégré. Ce centre reçoit l'appui de l'ONUCI et de la force Licorne, qui lui fournissent un soutien logistique et l'aident à planifier et coordonner ses activités.

16. Pour faciliter les élections, l'ONUCI s'entretiendra avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) de la possibilité de mettre en place des arrangements intermissions d'appui militaire et aérien.

17. L'ONUCI appuiera le redressement économique recherché par le Gouvernement ivoirien, notamment en lui dispensant des conseils.

18. L'Opération appuiera également l'action menée par les autorités ivoiriennes pour mener à bien d'autres tâches d'importance critique, par exemple le redéploiement de l'administration publique et la restauration de l'autorité de l'État dans la totalité du pays, y compris dans les domaines judiciaire et pénitentiaire et en ce qui concerne l'état de droit. Elle continuera également à collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation des communautés, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et appuyer le relèvement, particulièrement dans les régions nord et ouest. Elle assurera la promotion du processus de paix au moyen de ses capacités d'information. L'ONUCI et ses partenaires poursuivront les activités qu'ils mènent pour promouvoir et

défendre les droits de l'homme et surveiller l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, en s'intéressant tout particulièrement aux femmes et aux enfants, en même temps qu'ils doteront les institutions nationales et la société civile de capacités de promotion et de protection des droits de l'homme. L'Opération s'acquittera de tâches relatives à la sécurité, comme la protection du personnel, des locaux et des installations des Nations Unies, des membres du Gouvernement et des civils, et le contrôle de l'application de l'embargo sur les armes. Elle s'acquittera aussi d'autres tâches qui lui ont été confiées en vue de faciliter la libre circulation des biens et des personnes.

19. Afin de soutenir efficacement la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que d'autres tâches décrites ci-dessus et pour faire suite à la demande de l'Assemblée générale de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, l'ONUCI a examiné ses besoins en personnel de manière à mieux adapter la structure de ses effectifs à son mandat. À l'issue de cet examen, il a été proposé de supprimer 14 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en 2009/10 pour les remplacer par 9 postes d'agent recruté sur le plan national.

20. Par ailleurs, l'ONUCI s'attachera à développer la capacité des médias nationaux. La station de radio ONUCI-FM a l'intention d'étendre sa zone de diffusion à de nouvelles localités, afin d'informer la population de l'évolution du processus de paix.

21. Afin de poursuivre la réorganisation des camps entreprise à l'appui de l'application de l'Accord politique de Ouagadougou, du redéploiement de l'administration publique, des travaux de renforcement de la sécurité et d'autres travaux d'infrastructure menés en 2008/09, il est prévu, en 2009/10, de construire de nouveaux logements en dur destinés aux contingents militaires sur les sites de redéploiement d'Adzope, Divo, Issia, Toulepleu (extension) et Bouna (transfert). L'ONUCI a fermé 22 camps (Diourozon, Sucrivoire, Gohitafla, Logouale, Bonoufla, Blilequin, Zuan Hounien, Tiebissou, Brobo, Kouassi Kouassikro, Famienkro, Kossandougou, Totokro, Betie, Bania, Kokpingue, Sandegue, Adi Yapikro, M'Bahiakro, Djebonoua, N'Gattadolikro et Sakassou), a ouvert 3 nouveaux camps (Dabakala, Boundiali et Adzope) et en a agrandi 7 autres (Man, Duekoue, Zuenoula, Guiglo, Yamoussoukro, Bondoukou et Daukro). Elle a par ailleurs cédé 2 camps aux autorités ivoiriennes afin de faciliter le rétablissement des administrations publiques et a emménagé dans de nouveaux sites (Odiene et Seguela). Les travaux menés au camp de Divo se poursuivent, des opérations d'achat sont en cours au camp d'Issia et le plan d'application reste à établir pour 9 autres camps.

22. Alors que l'ONUCI entre dans sa sixième année de fonctionnement, les travaux considérables de rénovation de bâtiments et d'infrastructures lancés en 2008/09 se poursuivront, notamment les travaux de remise en état et de modernisation des aérodromes, aires d'atterrissage et parcs de stockage de carburant. Dans le cadre de la modernisation des parcs de stockage de carburant, on installera des dispositifs qui permettront de maîtriser le problème des déversements et ainsi de protéger l'environnement. La construction de fosses septiques supplémentaires sur tous les sites de l'Opération permettra une meilleure gestion des eaux usées et aidera à protéger l'environnement à l'intérieur et autour des camps.

23. De nouveaux parcs de stockage de carburant seront installés, ce qui permettra de réapprovisionner les avions et les hélicoptères en carburant en cours d'opération

et donnera à l'ONUCI la possibilité de mener des opérations aériennes vers des régions du pays jusqu'alors inaccessibles, en particulier dans l'ouest et le nord. Cela permettra aussi d'améliorer l'efficacité des activités de transport aérien, en réduisant les heures de vol nécessaires au réapprovisionnement ainsi que le volume de carburant utilisé.

24. L'abandon des stations terrestres de communication par satellite au profit de liaisons hertziennes pour la téléphonie et la transmission de données devrait permettre d'économiser 126 000 dollars en 2009/10.

25. Les ressources demandées pour l'exercice 2009/10 font apparaître une augmentation de 6,4 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions); et b) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses de fonctionnement renouvelables et de l'achat de matériel préfabriqué, pour les installations et infrastructures, le transport aérien, l'informatique et les fournitures, les services et l'équipement nécessaires au déploiement de l'Opération. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par la réduction de l'effectif militaire autorisé et la diminution des dépenses non renouvelables, notamment des dépenses afférentes à l'acquisition d'équipements, au fret, aux services et frais connexes, à mesure que l'Opération progressera dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

26. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit la conversion en postes d'agent du Service mobile de 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de 18 postes d'agent de la sécurité approuvés pour l'exercice 2008/09, sans changement de fonctions.

C. Coopération régionale entre missions

27. Les trois missions en Afrique de l'Ouest [ONUCI, MINUL et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)] ainsi que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) continuent de collaborer et de coopérer dans plusieurs domaines, y compris les suivants : conduite par l'ONUCI et la MINUL de patrouilles conjointes aux frontières pour empêcher que des groupes armés irréguliers et des armes ne passent la frontière; organisation de programmes de formation communs à l'ONUCI et à la MINUL, auxquels participent également d'autres missions; maintien de liaisons hertziennes terrestres avec la MINUL en complément de l'établissement de liaisons louées vers trois grandes villes de Côte d'Ivoire, afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service et de réaliser des économies sur la bande passante satellite inutilisée; mise en commun des moyens aériens des missions.

28. L'Opération continuera d'appuyer la cellule d'aviation du BRSAO basée à Dakar (Sénégal) en assurant entièrement la gestion des avions légers de transport de passagers. Pour la période allant de juillet 2007 à juin 2008, l'Opération a effectué en tout 289 heures de vol, ce qui représente une part importante des opérations

aériennes ordinaires de l'ONUCI. Ces vols, de types différents, ont permis de transporter des personnalités ou étaient liés à des activités de logistique et de liaison ou à des évacuations sanitaires primaires et secondaires. Cette tendance devrait se poursuivre en 2009/10 et l'ONUCI continuera d'assurer ces services de transport aérien en appliquant le principe du recouvrement des coûts.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

29. L'Opération tient des réunions une fois par mois au niveau de la direction (dans le cadre d'un Groupe de coordination stratégique) et deux fois par mois au niveau technique avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Groupe de coordination stratégique est composé des responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe dirigeante de l'ONUCI et il est dirigé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. L'objectif des réunions mensuelles du Groupe est de définir l'orientation politique et de prendre des décisions stratégiques à l'appui de l'exécution du plan d'ensemble des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Sous la présidence du Représentant spécial adjoint, plusieurs composantes civiles de l'ONUCI ont participé à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013.

30. L'ONUCI continuera d'appuyer la transition entre la phase d'urgence et la phase de relèvement précoce. Une initiative a été lancée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de mettre en place des bureaux auxiliaires communs à Guiglo et Korhogo. Chacun de ces deux bureaux auxiliaires sera dirigé par une personne remplissant à la fois les fonctions de chef de bureau auxiliaire du BCAH et celles de chef de bureau auxiliaire du PNUD. Le PNUD et le BCAH conviendront d'un système de partage des coûts et les bureaux auxiliaires feront appel aux ressources financières, humaines et logistiques des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de l'Opération afin d'en tirer le meilleur parti possible sur le terrain.

31. Les réunions mensuelles du Groupe de la communication des Nations Unies consacrées à « L'unité dans la communication » et à d'autres questions telles que la célébration conjointe des anniversaires liés aux Nations Unies, la gestion des sites Web et la stratégie de communication, se poursuivront. Ces réunions sont présidées conjointement par le Bureau de l'information de l'ONUCI et par le PNUD et y participent les coordonnateurs de la communication de l'équipe de pays des Nations Unies. D'autres services clefs de l'Opération continueront d'organiser des tables rondes et des stages de formation et de mener des activités conjointes avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs domaines respectifs. Au niveau opérationnel, des réunions mensuelles seront organisées pour discuter des problèmes liés aux opérations et des domaines de synergie dans lesquels on pourrait réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle, par exemple en établissant des accords à long terme communs avec des prestataires qui fournissent des services identiques à plusieurs entités du système des Nations Unies.

32. L'Opération continue d'apporter une assistance à l'équipe de pays des Nations Unies dans plusieurs domaines, comme l'utilisation de moyens aériens et terrestres pour la distribution de matériel scolaire et la satisfaction des besoins humanitaires.

Les mémorandums d'accord signés avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), le BCAH, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en vue de fournir du carburant pour véhicules resteront en vigueur pendant l'exercice 2009/10.

E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats

Direction exécutive et administration

33. La direction et l'administration générales de l'Opération relèvent du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les collaborateurs immédiats du Représentant spécial adjoint principal pour les opérations et l'état de droit et du Représentant spécial adjoint pour la coordination humanitaire, le relèvement et la reconstruction figurent également à la rubrique Direction exécutive et administration étant donné que les produits liés à leurs responsabilités se retrouvent dans plus d'une composante.

34. Le Chef de cabinet aide le Représentant spécial du Secrétaire général à superviser l'organisation des tâches à l'échelle de l'Opération afin d'assurer la bonne exécution du mandat. Il est également chargé de veiller entre autres à ce que l'ensemble du personnel comprenne la stratégie, les priorités et les activités de l'Opération. Le Conseiller juridique principal et les chefs de l'équipe déontologie et discipline, de la section de la sécurité, du Groupe des pratiques optimales et de la Cellule d'analyse conjointe de la mission lui rendent compte directement.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies ^b	Volontaires Unies	Total
	SGS/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Postes approuvés 2008/09	1	1	2	2	3	–	–	9	6	–	15
Postes proposés 2009/10	1	1	3	1	2	–	–	8	6	–	14
Variation nette	–	–	1	(1)	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction											
Postes approuvés 2008/09 ^c	1	–	2	–	2	–	–	5	2	–	7
Postes proposés 2009/10 ^c	1	–	2	–	1	–	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal chargé des opérations et de l'état de droit											
Postes approuvés 2008/09	1	–	3	1	1	1	–	7	2	–	9
Postes proposés 2009/10	1	–	3	1	2	–	–	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGS/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité		Volontaires		
Bureau du Conseiller juridique											
Postes approuvés 2008/09	-	-	2	1	1	-	-	4	2	1	7
Postes proposés 2009/10	-	-	1	1	1	-	-	3	2	1	6
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Cellule d'analyse conjointe de la mission											
Postes approuvés 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2
Postes proposés 2009/10	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cellule embargo											
Postes approuvés 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés 2009/10	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Total											
Postes approuvés 2008/09	3	1	10	5	7	1	-	27	12	1	40
Postes proposés 2009/10	3	1	10	5	6	-	-	25	13	1	39
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	1	-	(1)

^a Compte tenu de la conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, sans changement de fonctions, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale

^b Y compris administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Le poste de SSG est financé en vertu d'un accord de partage des coûts avec le PNUD.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

35. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est de plus en plus souvent appelé à rédiger des câbles chiffrés et des rapports complexes. Compte tenu du caractère sensible du travail de son bureau, le Représentant spécial délègue à son assistant spécial de nombreuses tâches qui sont exécutées par des assistants administratifs dans d'autres bureaux. L'assistant spécial du Représentant spécial traite régulièrement avec les hauts responsables de l'Opération, de même qu'avec les assistants spéciaux du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint, qui sont tous actuellement de classe P-4; il exerce également la fonction de conseiller du Représentant spécial pour diverses questions ayant trait à la situation politique et au rôle de la mission en Côte d'Ivoire. En sus des responsabilités qu'il exerce actuellement, l'assistant spécial du Représentant spécial assistera aux réunions des principales parties au processus de paix – le Président ivoirien, le Premier Ministre, les dirigeants des partis politiques et le Facilitateur, ainsi que les hauts représentants des institutions ivoiriennes et des organisations de la société civile – et sera appelé à analyser le contenu des discussions afin d'aider le Représentant spécial à prendre des décisions qui touchent à l'exécution du mandat de l'ONUCI. L'assistant spécial assistera également à

toutes les réunions internes de l'ONUCI et conseillera le Représentant spécial quant aux mesures à prendre pour l'administration de l'Opération. Il donnera son point de vue de spécialiste des relations internationales et des affaires politiques, s'attachera à diagnostiquer les problèmes à l'origine des troubles civils qui agitent le pays et conseillera proposera des conseils en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'égalité des sexes. Il supervisera directement cinq fonctionnaires du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. La classe actuelle de son poste n'est pas à la hauteur des tâches qui lui sont confiées. Compte tenu de ces responsabilités supplémentaires, il est donc proposé de reclasser le poste d'assistant spécial de la classe P-3 à la classe P-5.

36. À la suite de l'étude de rationalisation des effectifs de l'Opération, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, étant entendu que certaines des tâches de l'assistant administratif seront transférées à l'assistant spécial de classe P-5.

37. La Cellule Embargo planifie et coordonne les inspections ainsi que toutes les activités liées à l'embargo sur les armes et aux sanctions. Avant mars 2008, elle relevait directement du commandant de la Force et n'était composée que de militaires. Or, le taux de rotation élevé du personnel militaire nuisait à la continuité de son travail. Qui plus est, tout ce qui concernait les douanes et la surveillance de la production de diamants était du ressort de la composante civile. Le contenu politique des questions relatives aux sanctions, notamment aux sanctions individuelles, ainsi que la complexité et le caractère politiquement sensible de ces sujets ont amené le Représentant spécial du Secrétaire général à affecter du personnel civil à la Cellule Embargo en mars 2008. Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) a été redéployé temporairement de la Section des affaires politiques. Il est proposé que le poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) soit transféré à titre permanent de la Section des affaires politiques à la Cellule Embargo.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

38. Il est proposé de transformer le poste d'assistant administratif du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; la proposition est conforme à la demande de l'Assemblée générale concernant l'utilisation plus large de personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout; elle cadre également avec la politique de l'Opération consistant à remplacer des postes soumis à recrutement international par des postes d'agent recruté sur le plan national dès lors que cela facilite par ailleurs l'exécution de son mandat.

Bureau du conseiller juridique

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 1 poste

39. Il est proposé de redéployer le poste P-4 de conseiller juridique à la Section des affaires civiles, dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. La conversion du poste d'administrateur recruté sur le plan international en

poste d'administrateur recruté sur le plan national s'explique par le fait que, compte tenu de l'évolution de la situation à l'intérieur du pays, il faut moins de personnel international pour accompagner le processus de paix ivoirien et appuyer le redéploiement de l'appareil d'État sur l'ensemble du territoire. La proposition est conforme à la demande de l'Assemblée générale concernant l'utilisation plus large de personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout; elle cadre également avec la politique de l'Opération consistant à remplacer des postes soumis à recrutement international par des postes d'agent recruté sur le plan national dès lors que cela facilite par ailleurs l'exécution de son mandat.

Composante 1 : Cessez-le-feu

40. La composante cessez-le-feu de l'Opération appuie la restructuration des forces armées et l'intégration des anciennes forces belligérantes afin de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans le pays, tout en contrôlant le respect intégral de l'embargo sur les armes, l'adhésion de toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et la mise en œuvre de l'accord en question. Le concept d'opérations de l'ONUCI est passé d'une présence statique à une force réactive à la suite de la suppression de la zone de confiance, de la disparition de la ligne verte et de la fermeture progressive de 17 postes d'observation. L'ONUCI disposera ainsi de capacités opérationnelles renforcées pour exécuter les tâches prescrites par son mandat et resserrer ses liens avec les dispositifs de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), de désarmement et dissolution des milices et de redéploiement de l'appareil d'État. Il est prévu de multiplier les patrouilles le long des frontières et sur tout territoire ivoirien de manière à améliorer la protection et la sécurité dans l'ensemble du pays. La composante comprend les activités de l'Opération menées sous commandement militaire en partenariat avec la Section DDR, la Section des affaires politiques, le Bureau de la communication et de l'information, la Section des affaires civiles, le Centre de commandement intégré, les parties ivoiriennes et les États voisins. Les forces de l'ONUCI travailleront en étroite collaboration avec le Centre de commandement intégré pour l'aider dans son dialogue avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et avec les Forces nouvelles.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 (2007/08 : 0; 2008/2009 : 0; 2009/10 : 0)

1.1.2 Aucun signalement de menace contre la population civile de la part de groupes armés non signataires de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

1.1.3 Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes (2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident; 2009/10 : aucun incident)

Produits

- 554 800 jours-homme de patrouille mobile ou à pied (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 38 compagnies pendant 365 jours)
- 1 584 heures de patrouille aérienne (3 hélicoptères, 44 heures de vol par hélicoptère pendant 12 mois)
- 37 230 jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites, pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest
- 208 jours de patrouille fluviale (2 bateaux, 2 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo sur les armes et la coopération avec les douanes ivoiriennes concernant les marchandises sous embargo
- Organisation et conduite en moyenne de 15 inspections hebdomadaires de cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports, 4 aérodromes, 10 bases militaires, 5 postes frontière, et de 5 inspections aériennes par mois au dessus des zones de production de diamants
- Participation du commandant de la Force à 10 réunions sur la coopération régionale et intermissions, y compris avec les comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le BINUSIL, la MINUL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, consacrées à la prévention des mouvements transfrontières de groupes armés et aux opérations contre les mouvements illégaux d'armes
- Réunions-conseil quotidiennes avec les FANCI au sujet de la surveillance des frontières et notamment des mouvements de réfugiés libériens, de combattants et d'armes
- 111 690 jours-homme de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement ivoirien et d'autres hauts responsables politiques (306 soldats pendant 365 jours)

Facteurs externes : L'opération Licorne continuera d'apporter l'aide nécessaire pour appuyer la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; les pays fournisseurs de contingents continueront d'envoyer les effectifs requis; le régime d'embargo mis en place par l'ONU sera respecté.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, cessez-le-feu

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif autorisé 2008/09	200
Effectif proposé 2009/10	200
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif autorisé 2008/09	7 915
Effectif proposé 2009/10	7 915
Variation nette	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a					Service de sécurité
Bureau du commandant de la force											
Postes approuvés 2008/09	–	2	–	–	–	1	–	3	2	–	5
Postes proposés 2009/10	–	2	–	–	1	–	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Centre d'opérations civilo-militaire											
Postes approuvés 2008/09	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2009/10	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total personnel civil											
Postes approuvés 2008/09	–	2	–	–	2	1	–	5	2	–	7
Postes proposés 2009/10	–	2	–	–	3	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Total (I-III)											
Postes approuvés 2008/09										8 122	
Postes proposés 2009/10										8 122	
Variation nette										–	

^a Compte tenu de la conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, sans changement de fonctions, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^b Y compris administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 2 : Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement ou réinstallation

41. La composante appuie les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement ou réinstallation, en particulier dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou et des accords complémentaires subséquents. Durant l'exercice budgétaire, l'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à conduire le processus de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants, qu'ils appartiennent aux Forces nouvelles ou aux Forces de défense et de sécurité. Ce processus devrait s'achever avec la réorganisation de l'armée ivoirienne et l'intégration des combattants des Forces nouvelles dans les forces de sécurité. La section DDR collaborera avec le BINUSIL et la MINUL afin de coordonner l'exécution d'un programme de rapatriement et/ou de réinstallation librement consentis des ex-combattants étrangers. Dans son rôle de conseil et d'appui, l'Opération entretiendra des contacts réguliers avec le Bureau du Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Centre de commandement intégré, les Forces nouvelles et les Forces de défense et de sécurité ainsi qu'avec le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national de service civique afin d'accélérer le bon déroulement du processus de DDR et le programme de désarmement et de dissolution des milices. Un centre opérationnel de la cellule de mise en œuvre intégré du DDR a été créé au Centre de commandement intégré à

Yamoussoukro; il est chargé d'appuyer au jour le jour les opérations du Centre. Il se compose d'un spécialiste du DDR et d'officiers de liaison de la force militaire et de la Police civile des Nations Unies et compte également un représentant du PNUD, qui continuera de travailler quotidiennement avec le Centre de commandement intégré pour l'aider à renforcer son potentiel de planification et de coordination. Le centre des opérations de DDR créé en avril 2008 au Centre de commandement intégré continuera d'être opérationnel et d'apporter un appui logistique au Centre, notamment en matière de transports et de communications. L'ONUCI a monté un programme de microprojets de réinsertion financés par le Fonds pour la consolidation de la paix afin de faciliter la réintégration nationale des ex-combattants. À travers cette composante et grâce à son mécanisme de coordination interinstitutions, l'Opération facilitera la coordination, l'élaboration des politiques et les prises de décisions relatives au DDR entre la Banque mondiale, la communauté des donateurs, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme alimentaire mondial (PAM) et les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration devrait être en grande partie achevé après l'élection présidentielle.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Réintégration des ex-combattants et miliciens ivoiriens dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

2.1.1 Réinsertion, rapatriement et réinstallation de 37 500 ex-combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2007/08 : 6 285; 2008/09 : 37 150; 2009/10 : 37 500)

2.1.2 Réintégration de 1 019 anciens membres des milices armées dans l'ouest (2007/08 : 2 000; 2008/09 : 1 019; 2009/2010 : 1 019)

2.1.3 Élaboration et application par les parties de plans d'action visant à mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats (2007/08 : 2; 2008/09 : 2; 2009/10 : 2)

2.1.4 Participation de 10 000 anciens membres des milices non armées aux programmes d'action économique et de développement durable administrés par le Programme de service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD et les ONG (2007/08 : 0; 2008/09 : 10 000; 2009/10 : 10 000)

2.1.5 Réinstallation de 2 000 ex-combattants étrangers dans leur pays d'origine

Produits

- Service de conseil au Gouvernement ivoirien et aux organismes de réinsertion nationaux (Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et Programme national de service civique) en vue de la constitution d'une équipe de travail chargée d'exécuter des programmes d'action économique et de développement par la réinsertion pour les ex-combattants et les anciens membres des milices, dans le cadre de réunions mensuelles

- Service de conseil au Gouvernement ivoirien et aux organismes nationaux de réinsertion (Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et Programme national de service civique) au sujet de la mise en place d'un dispositif de recensement et de suivi des ex-combattants et anciens membres des milices, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, dans le cadre de réunions ponctuelles
- Soutien du Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme de service civique grâce à un millier de microprojets financés par des donateurs en complément du financement du Fonds pour la consolidation de la paix
- Contrôle quotidien du respect par les parties au conflit de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le recrutement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes
- Organisation de réunions quotidiennes de coordination entre la Cellule d'appui intégré pour la mise en œuvre du programme de DDR et le Centre de commandement intégré dans le cadre du suivi du DDR ainsi que du désarmement et de la dissolution des milices
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités compétentes des pays voisins et avec le BINUSIL et la MINUL sur la question de la réinstallation d'ex-combattants étrangers en Côte d'Ivoire
- Organisation de réunions de coordination interinstitutions ponctuelles avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, l'Union européenne, les ONG et la communauté des donateurs participant aux programmes de réintégration, rapatriement et réinstallation en vue de lancer des programmes de réinsertion et de mobiliser les ressources financières nécessaires pour remédier au sous-financement
- Campagne d'information sur le processus de DDR avec notamment des émissions radiophoniques quotidiennes dans 5 langues locales, la distribution de 10 000 tracts/dépliants, 1 000 affiches, 5 points de presse à l'intention des journalistes, de la communauté diplomatique et des représentants de la société civile, 10 forums et autres activités de sensibilisation
- Sécurisation de 17 centres de désarmement situés à l'intérieur des 11 zones de DDR, y compris sécurisation des sites de collecte et d'entreposage d'armes et de munitions
- Collecte, entreposage en lieu sûr, transport et/ou neutralisation/destruction d'armes, de munitions et autres matériels militaires dans 17 sites de désarmement
- Organisation d'un atelier sur les femmes et le DDR, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes
- Réalisation de 5 projets à effet rapide au service du relèvement et du développement économique des communautés

Facteurs externes : L'Opération Licorne continuera d'apporter l'assistance nécessaire à la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; les pays fournisseurs de contingents continueront d'envoyer les effectifs requis; le régime d'embargo mis en place par l'ONU sera respecté.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SSG/SGA</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Section DDR											
Postes approuvés 2008/09	–	1	2	6	–	1	–	10	5	–	15
Postes proposés 2009/10	–	1	2	5	1	–	–	9	5	–	14
Variation nette	–	–	–	(1)	1	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total											
Postes approuvés 2008/09	–	1	2	6	–	1	–	10	5	–	15
Postes proposés 2009/10	–	1	2	5	1	–	–	9	5	–	14
Variation nette	–	–	–	(1)	1	(1)	–	(1)	–	–	(1)

^a Compte tenu de la conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, sans changement de fonctions, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^b Y compris les fonctionnaires et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 1 poste

42. Le rôle de la section DDR dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités « d'après Ouagadougou » et l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire appellent un renforcement de la capacité nationale de l'Opération. Il est proposé de supprimer le poste P-3 de spécialiste du DDR, qui n'est plus nécessaire.

43. Le poste P-3 de spécialiste du DDR sera mieux utilisé s'il est transformé en poste d'administrateur recruté sur le plan national, ce qui permettra de servir plus efficacement les besoins de la section des affaires civiles quant à l'appui du redéploiement de l'appareil d'État dans le reste de la Côte d'Ivoire.

Composante 3 : Action humanitaire et droits de l'homme

44. La composante Action humanitaire et droits de l'homme s'attachera à renforcer la défense et la protection des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière à la situation des femmes et des enfants (à commencer par les enfants dans les conflits armés), appuiera l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la place des femmes dans les processus de paix et aidera les groupes vulnérables et défavorisés confrontés à des problèmes humanitaires immédiats, notamment les déplacés, les réfugiés, les personnes vivant avec le VIH/sida et leurs proches. L'Opération compte bien se mobiliser à cette fin à travers ses commissions et son bureau d'information et travailler en partenariat avec les entités des Nations Unies présentes en Côte d'Ivoire, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec le Gouvernement ivoirien, les organisations non gouvernementales, les maires et les responsables communautaires, les chefs coutumiers, les universités, les autorités

militaires et civiles, les observateurs des droits des femmes. Le programme d'aide humanitaire devrait progressivement céder la place à un schéma de transition progressive vers la phase de relèvement après la crise, mis en œuvre sous la direction du Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident. Il est prévu en conséquence d'ouvrir des bureaux communs équipe de pays des Nations Unies/ONUSC sur le terrain.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et incrimination des auteurs de violations de ces droits en Côte d'Ivoire

3.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et les ONG présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et produisent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2007/08 : 7 rapports; 2008/09 : 5 rapports; 2009/10 : 10 rapports).

3.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2007/08 : 200; 2008/09 : 35; 2009/10 : 50).

3.1.3 Le Gouvernement ivoirien a élaboré un plan d'action national pour les droits de l'homme.

3.1.4 L'Observatoire des droits de la femme dispose de tous les moyens nécessaires pour veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et à la mise en place de dispositifs d'égalité des sexes en Côte d'Ivoire.

Produits

- Organisation de 18 stages de formation et cours de mise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 8 000 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, traitant en particulier des droits fondamentaux des femmes et des enfants ainsi que des droits humains dans le cadre des élections
- Diffusion publique de rapports semestriels indiquant la situation des droits de l'homme dans tout le pays et portant les cas de violations graves à l'attention des autorités judiciaires et de la Police ivoiriennes
- Rapports trimestriels au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur les violations graves des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Rapports bimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1612 (2005) au sujet de violations graves et de sévices commis contre des enfants touchés par le conflit armé
- Campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion aux questions relatives aux droits de l'homme avec : 40 émissions radiophoniques hebdomadaires sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux des femmes et des enfants; participation à 4 débats télévisés sur les droits de l'homme; impression et distribution de 100 000 tracts/dépliants; 6 points de presse sur les droits de l'homme devant les médias et la communauté diplomatique; 1 rapport public tous les 6 mois, sur le site Web de l'ONUSC, sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays; activités de sensibilisation, y compris 5 Journées des droits de l'homme; 4 documentaires télévisés d'une demi-heure sur les droits de l'homme; célébration de la Journée internationale de la femme (500 affiches et 1 000 banderoles) et de l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en coopération avec le Ministère de la famille et des affaires sociales ainsi qu'avec la société civile (1 000 affiches et 5 000 dépliants)

-
- Conseil et appui technique aux institutions nationales chargées de formuler le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de transposer les dispositions de la résolution 1820 (2008) du Conseil dans ce Plan, avec notamment 2 ateliers (200 participants) consacrés à l'application des résolutions dans le contexte ivoirien
 - Démarches auprès du Ministère de l'éducation nationale pour que les droits de l'homme figurent dans les programmes scolaires, notamment à travers 12 réunions mensuelles avec des représentants du Comité national d'éducation aux droits de l'homme, un séminaire et la remise de documentation
 - Création de 100 nouveaux clubs des droits de l'homme dans les écoles et collèges, et renforcement de la capacité des 100 clubs existants par le biais de la formation et de l'assistance technique
 - Rapport annuel au Conseil de sécurité sur les suites données aux affaires d'infractions graves et de sévices visant des enfants
 - Enquête de suivi sur la mise en œuvre des conclusions du rapport du Conseil de sécurité sur les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire (S/AC.51/2008/5) et rédaction d'un projet d'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles, pour examen par le Gouvernement
 - Organisation de réunions trimestrielles avec les hauts responsables des Forces de sécurité et de défense, des Forces nouvelles et des milices, dans le cadre du dialogue sur la mise en œuvre et le suivi des plans d'action destinés à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations et sévices graves commis contre des enfants
 - Formation de 500 membres du personnel d'ONG locales à l'investigation des violations des droits de l'homme et à la collecte des éléments de preuve
 - Formation tous les deux mois de 400 agents de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfance, conformément à la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité
 - Formation de 100 journalistes et professionnels des médias à la problématique des rapports de sexe, y compris les violences sexistes, la participation des femmes aux processus de prise de décisions et les dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
 - Formation de 100 responsables d'organisations féminines locales de défense des droits de l'homme autour de la question des violences sexuelles et sexistes
 - Organisation de 7 stages de formation par mois sur la protection de l'enfance, à l'intention des ONG locales et des groupes de la société civile
 - Organisation de 7 rencontres-débats par mois sur la protection de l'enfance afin de sensibiliser les communautés locales
 - Participation aux réunions mensuelles du groupe thématique sur la parité, auxquelles participent également les représentants des organismes des Nations Unies, des ONG locales et du Ministère de la famille, en vue de concevoir des activités communes de promotion de l'égalité homme-femme et créer des synergies au service de la prise en compte des identités sexuelles
 - Assistance technique au Ministère des droits de l'homme et de la justice, au Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes en vue de renforcer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, y compris par des programmes de formation des membres, des séances d'information et l'aide à la collecte de documentation
 - Réalisation de 5 projets à effet rapide pour les droits de l'homme, et de 5 projets à effet rapide en faveur des enfants et de l'égalité homme-femme
-

Réalisations escomptées

3.2 Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès

3.2.1 Augmentation du nombre d'hôpitaux et de centres médicaux rouverts dans le nord et l'ouest du pays (2007/08 : 567; 2008/09 : 750; 2009/10 : 775)

3.2.2 Augmentation du nombre de déplacés de retour dans leur région d'origine, dans l'ouest du pays (2007/08 : 61 432; 2008/09 : 25 000; 2009/10 : 15 000)

3.2.3 Augmentation du nombre de réfugiés libériens de retour au Libéria (2007/08 : 4 498; 2008/09 : 78 750; 2009/10 : 5 500)

Produits

- Organisation de 20 réunions du Comité interinstitutions de coordination humanitaire à Abidjan et sur le terrain afin de coordonner l'action humanitaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Poursuite et facilitation de la sortie de crise et de la transition de la situation d'urgence humanitaire à la phase de relèvement/développement grâce à l'ouverture de bureaux communs de l'ONU sur le terrain
- Extension des 2 projets pilotes de bureaux communs de l'ONU à 2 autres sites, Bouaké et Bondoukou
- Organisation d'ateliers trimestriels à l'intention des ONG nationales pour appuyer l'effort national de lutte contre le VIH/sida, en collaboration avec les autorités gouvernementales et ONUSIDA
- Rapports trimestriels d'évaluation conjointe de la situation humanitaire, notamment selon le sexe, établis à partir des missions d'évaluation de la situation humanitaire conduites en coopération avec les organismes du système des Nations Unies et les ONG
- Réunions bimestrielles de sensibilisation et séminaires trimestriels à l'intention des responsables du Gouvernement, de la société civile et de la communauté des donateurs sur la situation des groupes vulnérables et plus particulièrement des femmes et des enfants
- Réalisation de 5 projets à impact rapide visant à améliorer la situation des déplacés ayant regagné leur région d'origine, et de 5 projets à effet rapide concernant le VIH/sida

Facteurs externes : Les parties locales coopéreront en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires; les donateurs financeront les projets d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme; le Gouvernement apportera des financements grâce à l'assistance des donateurs du Programme de sortie de crise.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, action humanitaire et droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				
Section des droits de l'homme											
Postes approuvés 2008/09	–	1	3	11	1	–	–	16	34	11	61
Postes proposés 2009/10	–	1	3	11	1	–	–	16	34	11	61
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles											
Postes approuvés 2008/09	–	–	4	3	–	1	–	8	7	4	19
Postes proposés 2009/10	–	–	3	3	1	–	–	7	11	4	22
Variation nette	–	–	(1)	–	1	(1)	–	(1)	4	–	3
Section de la protection de l'enfance											
Postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	10	4	17
Postes proposés 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	10	4	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la parité des sexes											
Postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Postes proposés 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	4	3	9
Postes proposés 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	5	3	9
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	1	–	–
Total											
Postes approuvés 2008/09	–	1	10	17	2	1	–	31	57	22	110
Postes proposés 2009/10	–	1	9	16	3	–	–	29	62	22	113
Variation nette	–	–	(1)	(1)	1	(1)	–	(2)	5	–	3

^a Compte tenu de la conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, sans changement de fonctions, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 4 postes

45. Le redéploiement de l'administration et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire ivoirien constituent l'un des axes majeurs de l'Accord politique de Ouagadougou garantissant la réunification de fait du pays, et c'est l'un des piliers du processus de paix ivoirien. Si le Gouvernement ivoirien a accompli des progrès appréciables dans son programme de redéploiement de l'administration, en s'appuyant sur l'aide technique et les compétences spécialisées de la Section des affaires civiles, le processus reste néanmoins fragile et doit être consolidé pour que la puissance publique soit pleinement à même d'exercer ses fonctions juridiques et administratives et de mettre en place les services publics essentiels. Un certain nombre de difficultés et de contraintes entravent le bon fonctionnement de l'administration redéployée, à savoir notamment le fait que les préfets ne peuvent exercer leurs prérogatives juridiques et les pouvoirs que leur confère la Constitution face à des commandants de zone des Forces nouvelles réticents à leur céder la place. Cette situation est liée à des questions non résolues concernant les hommes du rang des Forces nouvelles qui doivent encore être intégrés dans l'armée unifiée. Avec l'avancement de la réforme du secteur de la sécurité, le redéploiement de l'appareil judiciaire et le schéma « d'unicité des caisses de l'État », la section des affaires civiles sera appelée à aider le corps préfectoral, l'administration fiscale et les douanes à s'acquitter de leurs fonctions. Elle devra en outre appuyer l'administration redéployée afin que les acquis soient consolidés et que le climat de découragement lié à la dureté des conditions de vie et de travail dans les zones centre, nord et ouest de l'Opération puisse être corrigé. À cette fin, la section des affaires civiles sera appelée à multiplier ses partenariats et à renforcer les articulations et les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires dans le cadre de la transition générale de la phase de crise au relèvement. Les bureaux locaux communs ONUCI/équipe de pays des Nations Unies, qui comprendront du personnel des affaires civiles, se mettent en place conformément à la stratégie. La relation de travail étroite qu'entretient la section des affaires civiles avec les autorités locales et la société civile facilitera la détermination des besoins prioritaires de la population locale. De plus, dans la perspective de l'installation du nouveau Gouvernement, l'Opération, à travers sa section des affaires civiles, aura une occasion exceptionnelle d'aider les autorités locales à participer activement au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation entre les différentes communautés ethniques et de contribuer de ce fait à s'attaquer aux racines du conflit. La présence de la section des affaires civiles dans les bureaux locaux devra donc être étoffée.

46. Les activités de terrain de la section des affaires civiles sont conduites par des administrateurs déployés à Bouaké, Daloa, Man, San Pedro, Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo et Odiéne. Chaque bureau couvre jusqu'à trois régions ivoiriennes. Les bureaux comptent une seule personne, sauf les bureaux de secteur de Daloa et Bouaké qui ont également un coordonnateur chacun. Les considérations évoquées plus haut nécessitent la présence accrue de la section des affaires civiles dans les bureaux locaux. Il est par conséquent proposé de supprimer le poste P-4 de coordonnateur à Daloa, les fonctions correspondantes étant assignées à 1 spécialiste des affaires civiles de classe P-3, et de renforcer la présence de la section avec

4 administrateurs supplémentaires recrutés sur le plan national. L'Opération a recensé 3 postes d'agent recruté sur le plan international qui pourraient être supprimés dans ses bureaux, et propose la conversion du poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) de la section des affaires civiles en poste soumis à recrutement sur le plan national. Les postes à supprimer sont les suivants : spécialiste du DDR à la section DDR; juriste (P-4) au bureau du conseiller juridique; spécialiste des affaires politiques (P-3) à la section des affaires politiques. Du personnel recruté sur le plan national sera déployé dans 4 bureaux locaux dont l'effectif se limite actuellement à une seule personne. La proposition de recruter 4 administrateurs supplémentaires sur le plan national est conforme à la demande de l'Assemblée générale concernant l'utilisation plus large de personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout; elle cadre également avec la politique de l'Opération consistant à remplacer des postes soumis à recrutement international par des postes d'agent recruté sur le plan national dès lors que cela facilite par ailleurs l'exécution de son mandat.

Groupe de lutte contre le VIH/sida

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

47. La conversion proposée du poste de spécialiste du VIH/sida (adjoint de 1^{re} classe) est conforme à la demande de l'Assemblée générale concernant l'utilisation plus large de personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout; elle cadre également avec la politique de l'Opération consistant à remplacer des postes soumis à recrutement international par des postes d'agent recruté sur le plan national dès lors que cela facilite par ailleurs l'exécution de son mandat.

Composante 4 : processus de paix

48. La composante processus de paix de l'Opération nécessite l'adhésion totale de toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et à sa mise en œuvre, à l'organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes à tous, libres, justes et transparentes, et à la réunification du pays. Les activités ci-après devraient être achevées avant la fin de l'exercice budgétaire 2008/09 : délivrance de jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance par des audiences foraines, inscriptions des électeurs, impression et distribution des cartes nationales d'identité et des cartes d'électeurs. En 2009/10, la Division de l'assistance électorale s'attachera principalement aux élections législatives et aux questions électorales en suspens afin de garantir la légitimité du processus, y compris pendant la période qui suivra les élections. Les observateurs électoraux sur le terrain aideront la Commission électorale indépendante dans ses activités, notamment la tenue de listes électorales légitimes, le traçage des cartes électorales et le renforcement des capacités du personnel d'assistance électorale, selon que de besoin. Cette composante englobe les activités de la Section des affaires politiques, de la Section des communications et de l'information et de la Section des affaires civiles de l'Opération, en partenariat avec le Centre de commandement intégré, le Conseil des droits de l'homme,

l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et le Gouvernement ivoirien. Pour veiller à ce que le processus de paix de la Côte d'Ivoire suive le calendrier établi et pour jeter les fondations d'une paix durable, le Bureau des communications et de l'information de l'ONUCI continuera de mener des actions d'information et de sensibilisation du public, de suivre la presse ivoirienne, d'entreprendre des initiatives de développement des médias et de leur fournir des informations fiables par l'intermédiaire de ses composants diffusion et information. Le Bureau des affaires politiques s'efforcera avant tout d'instaurer un environnement politique positif, notamment en tenant régulièrement des consultations avec les dirigeants politiques ivoiriens et les acteurs du processus de paix.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Réunification de la Côte d'Ivoire

4.1.1 Participation au processus de paix de toutes les parties ivoiriennes, conformément à la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité

4.1.2 Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans toute la Côte d'Ivoire (2007/08 : 19 557; 2008/09 : 6 000; 2009/10 : 2 000)

4.1.3 Prise en compte des questions relatives aux enfants dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que dans les phases de reconstruction et de redressement après le conflit conformément aux résolutions 1314 (2000), 1460 (2003), 1612 (2005) et 1826 (2008) du Conseil de sécurité

Inclusion des questions relatives aux femmes dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que dans la planification de la reconstruction du pays, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans les résolutions 1674 (2006), 1721 (2006), 1765 (2007), 1325 (2000) et 1820 (2008)

4.1.4 Accès aux émissions de la radiotélévision ivoirienne dans tout le pays

Produits

- Réunions mensuelles avec des acteurs politiques ivoiriens, le Représentant spécial du Facilitateur et la communauté diplomatique afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix et d'étudier des moyens de surmonter les difficultés qui se présentent, de formuler des avis et de parvenir à un consensus au sujet de la préparation de la contribution aux mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou
- Réunions mensuelles de l'Organe consultatif international afin d'échanger des points de vue et d'évaluer l'état de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

- Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix, de recueillir des opinions sur le processus de paix et d'encourager le maintien de la participation de toutes les parties prenantes à ce processus
- Ateliers trimestriels sur le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, à Abidjan et dans les deux secteurs
- Réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les questions transfrontières intermissions composé de représentants de la MINUL, de l'ONUCI, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement ivoirien sur le rétablissement de l'administration centrale et le redéploiement de l'administration publique
- Réunions bimensuelles avec les représentants du Gouvernement ivoirien en vue d'encourager le rétablissement et l'amélioration dans l'ensemble du pays de l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs en vue de mobiliser un appui coordonné au rétablissement des infrastructures publiques dans le nord, le centre et l'ouest du pays
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la réconciliation nationale et avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'encourager des initiatives de cohésion sociale et de règlement des conflits
- 10 réunions communautaires à travers le pays afin de promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et l'amélioration de la confiance au sein des collectivités
- Organisation d'une évaluation de suivi des conclusions du Conseil de sécurité sur les enfants dans le conflit armé en Côte d'Ivoire et rédaction d'un descriptif de projet relatif à la création d'une commission nationale pour les enfants touchés par le conflit en vue de son examen et de son application par les pouvoirs publics
- Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris des émissions radiophoniques dans cinq langues nationales, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des émissions d'actualité, messages et documentaires diffusés sur la télévision d'État, les chaînes internationales et UNIFEED, des points de presse hebdomadaires, la distribution de bulletins d'information mensuels, de panneaux d'affichage (250), de messages publicitaires dans les journaux (4 encarts) et des campagnes de sensibilisation dans chaque région (forums et manifestations de la société civile, manifestations en faveur de la paix dans les écoles et les collectivités au moyen de caravanes scolaires et de caravanes au service de la paix, manifestations sportives pour les jeunes, centres mobiles multimédias), des t-shirts (20 000), des stylos (50 000), des affiches, des dépliants/prospectus (200 000), 12 conférences de presse et activités de sensibilisation et des séminaires à l'intention des médias, conférences de presse hebdomadaires à l'intention de la population ivoirienne et des médias nationaux et internationaux pour faire comprendre le rôle des forces de l'ONUCI dans le processus de paix
- Dépliants sur les enseignements tirés et les pratiques optimales dans les activités d'information destinées à promouvoir une culture de paix
- Organisation d'un colloque sur la contribution des médias au redressement après un conflit
- Organisation de campagnes de communication sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix avec des personnalités influentes, des chefs coutumiers, des responsables villageois et autres afin de continuer à contribuer à jeter des bases solides pour le processus de paix en produisant 20 000 dépliants/prospectus et 5 000 affiches, des programmes radiophoniques et télévisés et en menant des activités de sensibilisation

- Organisation de campagnes de communication avec des associations de jeunes et de femmes pour renforcer encore la contribution de la population ivoirienne à la consolidation du processus de paix grâce à la production de 20 000 dépliants/prospectus et 5 000 affiches, de programmes radiophoniques et télévisés et d'activités de sensibilisation
- Rapports mensuels au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur la situation des médias en Côte d'Ivoire
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide ayant trait à la réconciliation, à la sensibilisation et au règlement des conflits dans les zones du pays les plus touchées par le conflit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire

4.2.1 Fonctionnement de 420 commissions électorales locales et préparation de 11 000 centres d'identification et d'inscription des électeurs/bureaux de vote conformément au programme de la Commission électorale indépendante

4.2.2 Établissement de listes électorales fiables validées par les principaux partis politiques et certifiées par l'ONUCI

4.2.3 Distribution par la Commission électorale indépendante du matériel électoral aux 11 000 bureaux de vote

4.2.4 Organisation d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes, transparentes et conformes aux normes internationales

Produits

- Conseils à la Commission électorale indépendante sur les élections législatives dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports sur le bon fonctionnement des commissions locales de la Commission dans l'ensemble du pays
- Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante sur les élections législatives, dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports sur les directives et les pratiques optimales de mise en œuvre et de viabilité d'un programme général d'éducation des électeurs couvrant successivement toutes les phases du processus électoral
- Conseils à la Commission électorale indépendante sur les élections législatives, dans le cadre de réunions et de rapports hebdomadaires sur l'élaboration, la mise en œuvre et la viabilité d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel en ce qui concerne la loi électorale, les procédures opérationnelles, le code de conduite et d'autres aspects du scrutin
- Conseils à la Commission électorale indépendante sur les normes électorales internationales afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'inscription des électeurs, de créer et d'administrer une base de données les concernant, et de pouvoir imprimer, afficher et mettre à jour les listes électorales
- Conseils à la Commission électorale indépendante en vue de la conception et de l'acquisition de matériel électoral aux normes électorales internationales, et notamment de bulletins de vote
- Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante sur le cadre juridique des élections législatives

- Participation au traçage des cartes électorales et à la redéfinition des circonscriptions électorales pour les élections législatives par la Commission électorale indépendante
- Surveillance du traçage des cartes électorales, de la distribution du matériel et de l'organisation du scrutin
- Aide à la Commission électorale indépendante pour le transport de matériel électoral destiné à l'identification et à l'inscription des électeurs et des bulletins de vote conformément au plan d'appui logistique de l'ONUCI
- Renforcement des capacités des homologues de la Commission électorale indépendante (soit plus de 13 000 commissaires et 66 000 responsables des bureaux de vote dans l'ensemble du pays)
- Coordination des observateurs électoraux internationaux grâce à un partage de l'information et à une répartition harmonisée et rationnelle des observateurs internationaux dans l'ensemble du pays
- Conseils aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'un plan de sécurité nationale pour la tenue des élections
- Maintien de la sécurité pendant les élections dans les limites des moyens militaires dont l'ONUCI dispose et dans les zones où elle est déployée
- Défense du respect de l'égalité entre les sexes dans le recrutement et le fonctionnement de la Commission électorale indépendante

Facteurs externes : Il faudra que les pays qui mettent des personnels de police et des contingents à la disposition de l'ONU assurent les effectifs nécessaires et que l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections soit disponible; il faudra également que la situation politique et les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire demeurent stables et que les parties restent déterminées à appliquer l'Accord politique de Ouagadougou.

Tableau 5
Section humaines : composante 4, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité ^a				
Bureau des affaires politiques											
Postes approuvés 2008/09	-	1	6	7	-	1	-	15	2	-	17
Postes proposés 2009/10	-	1	6	5	1	-	-	13	2	-	15
Variation nette	-	-	-	(2)	1	(1)	-	(2)	-	-	(2)
Bureau de l'assistance électorale											
Postes approuvés 2008/09	-	1	6	15	-	2	-	24	1	146	171
Postes proposés 2009/10	-	1	6	15	2	-	-	24	1	146	171
Variation nette	-	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-
Postes de temporaires approuvés ^c 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2
Postes de temporaires proposés ^c 2009/10	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité ^a				
Total partiel											
Approuvé 2008/09	–	1	7	16	–	3	–	26	1	146	173
Proposé 2009/10	–	1	7	16	3	–	–	26	1	146	173
Variation nette	–	–	–	–	3	(3)	–	–	–	–	–
Bureau de la communication et de l'information											
Postes approuvés 2008/09	–	1	3	11	4	1	–	20	76	14	110
Postes proposés 2009/10	–	1	3	11	5	–	–	20	76	14	110
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Total											
Approuvé 2008/09	–	3	16	34	4	4	–	61	79	160	300
Proposé 2009/10	–	3	16	32	8	–	–	59	79	160	298
Variation nette	–	–	–	(2)	4	(4)	–	(2)	–	–	(2)

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres traduisent la conversion de postes approuvés dans la catégorie des services généraux en postes du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes

49. Au moment où la Côte d'Ivoire s'emploie à instaurer une paix définitive sous les auspices de l'Accord politique de Ouagadougou, il demeure indispensable de maintenir les options politiques ouvertes afin d'éviter toute reprise du conflit. La Cellule embargo devrait continuer à surveiller l'application de l'embargo sur les armes. Ainsi qu'il a été indiqué au paragraphe 37 ci-dessus, le poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) a été temporairement déployé en 2008/09 afin d'aider la Cellule embargo. En raison du maintien de la charge de travail envisagée au sein de cette cellule, il est maintenant proposé de redéployer de façon permanente le spécialiste des affaires politiques (P-3) du Bureau des affaires politiques au bureau de la Cellule embargo.

50. Ainsi qu'il a été expliqué au paragraphe 43 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) à la Section des affaires politiques et de créer un poste d'administrateur national à la Section des affaires civiles.

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de poste (de P-4 à P-5)

Compte tenu des besoins croissants liés au mandat de l'ONUCI en raison du rôle de certification dont est chargé le Représentant spécial du Secrétaire général à toutes les étapes du processus électoral, le porte-parole est de plus en plus tenu de traiter

de toutes les activités relatives aux médias : conférences de presse, rencontres avec les médias nationaux et internationaux afin d'expliquer la nouvelle situation après l'Accord de Ouagadougou et le rôle d'accompagnement de l'ONUCI. À côté des conférences de presse qui ont lieu régulièrement et de l'étroite interaction avec les médias pour mieux faire connaître le mandat et les activités de l'ONUCI, le porte-parole a assumé les fonctions supplémentaires ci-après : préparer les points de presse du Représentant spécial du Secrétaire général, publier des communiqués de presse au nom de l'Opération, administrer le Groupe des relations avec les médias, organiser la délivrance de cartes de presse pour la mission, faciliter les voyages et les visites des médias dans la zone de la mission, surveiller le traitement accordé à la mission dans les médias, définir les tendances, conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général, et enfin corriger les informations erronées en cas de besoin. Tout en aidant d'autres sections de l'Opération dans leurs campagnes de sensibilisation des médias, le porte-parole doit également accompagner le Représentant spécial du Secrétaire général dans toutes les fonctions officielles afin de l'aider à faire passer son message. Le porte-parole sera en outre chargé de préparer des rapports mensuels sur la surveillance des médias, conformément à une décision prise par le Secrétaire général le 3 avril 2008, et supervisera cinq fonctionnaires chargés de cette mission ainsi que des questions de développement des médias. En dehors de l'Opération, le porte-parole maintiendra des contacts quotidiens avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer une plus large diffusion au message de l'ONUCI. La classification actuelle du poste du porte-parole à P-4 ne correspond pas aux tâches qu'il doit assumer. Il est donc proposé de reclasser ce poste à P-5.

Composante 5 : ordre public

52. L'efficacité du maintien de l'ordre public se fonde sur une force de police disciplinée et professionnelle. L'Opération continuera de s'attacher à rétablir la confiance du public et à améliorer l'image de la police ivoirienne en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en suivant constamment ses activités et en lui fournissant des services consultatifs en matière de droits de l'homme. Elle s'attachera principalement à conseiller le Gouvernement ivoirien et à l'aider à mettre au point et à appliquer des processus de réforme du secteur de la sécurité pour la police et la gendarmerie et à encourager l'alignement de processus parallèles dans le redéploiement de l'administration publique. L'unité de police constituée de l'ONUCI continuera à protéger le personnel de l'ONU, à garantir la sécurité et la liberté de mouvement des membres du personnel de l'ONU et à protéger les civils sur lesquels pèse une menace imminente de violence physique dans la limite de ses capacités et de ses zones de déploiement. Conformément à la résolution 1528 (2004) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire aidera le Gouvernement ivoirien à rétablir l'autorité du système judiciaire et l'état de droit (y compris le système pénitentiaire) sur l'ensemble du territoire. Les activités de la Section tiennent compte des principales activités prévues pour la période 2008/09 ainsi que du début du redéploiement du système judiciaire et pénitentiaire dans le nord du pays. L'élection de la législature permettra à l'ONUCI de recommander un processus de réforme globale du système judiciaire et pénitentiaire, y compris l'adoption de lois décisives. Par conséquent, la consolidation de l'autorité des pouvoirs publics concernant l'administration, le

pouvoir judiciaire (y compris le système pénitentiaire) et la police demeurera un objectif central. Au cours des exercices budgétaires précédents, au titre de la composante état de droit, il a été procédé à un recensement complet du système judiciaire et pénitentiaire, plusieurs rapports d'évaluation du système judiciaire ont été établis et une évaluation des besoins de formation a été réalisée. À partir de ces données et après de longues consultations avec le Ministère de la justice et des donateurs internationaux, la composante état de droit continuera de s'acquitter du mandat de l'Opération de la manière suivante : a) fournir des conseils, une aide, une formation et un tutorat aux homologues nationaux pour les questions liées au redéploiement du système judiciaire et pénitentiaire; b) recommander une réforme du système judiciaire et pénitentiaire et formuler des conseils sur la conception et la mise en œuvre de cette réforme; c) renforcer les capacités des acteurs dans le secteur de la justice nationale, et notamment l'enseignement dans le domaine juridique; et d) mobiliser et coordonner l'appui des donateurs pour des projets de réforme du système judiciaire et pénitentiaire.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie ivoirienne, d'une capacité opérationnelle durable

5.1.1 Approbation et mise en œuvre d'un plan de réforme et de restructuration des forces de police et de gendarmerie ivoiriennes par la Cellule mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

5.1.2 Création de bureaux spécialisés dans les questions féminines ou d'unités d'appui familial dans les commissariats de police pour s'occuper des victimes de la violence sexuelle et sexiste afin de faciliter l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

5.1.3 Augmentation à 25 % du nombre de femmes dans la police et la gendarmerie (2008/09 : 20%; 2009/10 : 25%)

Produits

- Visites quotidiennes de 12 préfectures de police, de 10 districts de police, de 94 commissariats, de 5 légions, de 21 compagnies, de 6 escadrons et de 182 brigades de la Côte d'Ivoire
- Organisation de 100 cours de mise à niveau pour rappeler aux officiers de police et de gendarmerie les principes admis sur le plan international concernant diverses questions
- 36 500 jours de patrouille (2 observateurs de la Police des Nations Unies par patrouille pour 50 équipes de patrouille pendant 365 jours) aux fins de surveillance et d'encadrement dans l'ensemble du pays
- Fourniture de conseils quotidiens aux services nationaux chargés du maintien de l'ordre sur les opérations policières, les enquêtes, la surveillance policière de proximité et les unités spécialisées (accidents de la route, sécurité des aéroports)
- Conduite chaque jour de 300 escortes de sécurité dans tout le pays à l'intention du personnel et d'organismes des Nations Unies

- Fourniture de conseils quotidiens au Centre de commandement intégré pour la réforme et la restructuration de la Police nationale et de la gendarmerie
- Organisation d'un suivi des activités de réforme et de restructuration de la police et de la gendarmerie conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la réforme et la restructuration des forces de défense et de sécurité
- Organisation d'une campagne de lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de 2 ateliers à l'intention de la Police nationale et de la gendarmerie
- Organisation de 2 séances de formation spécialisée en cours d'emploi par semaine/poste sur la violence sexiste à l'intention du personnel chargé des bureaux spécialisés dans les questions féminines et des bureaux d'appui familial dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles, conformément à la création d'unités spécialisées qui a été recommandée dans les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- Organisation d'un séminaire avec la Police afin d'encourager le recrutement d'un plus grand nombre de femmes dans la police pendant les campagnes de recrutement, et d'un séminaire avec la gendarmerie en vue de recruter pour la première fois des femmes dans la gendarmerie

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.2 Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et les institutions garantes de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire

5.2.1 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan de réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, et adoption notamment d'une législation de base ainsi que de règles et règlements internes

5.2.2 Pleine capacité opérationnelle de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire

5.2.3 Pleine capacité opérationnelle de 11 prisons dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire

5.2.4 Diminution du nombre de décès chez les détenus (2007/08 : 127; 2008/09 : 190; 2009/10 : 175)

5.2.5 Augmentation du nombre de libérations conditionnelles (2007/08 : 194; 2008/09 : 150; 2009/10 : 170)

Produits

- Fourniture de conseils dans le cadre de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes concernant la réforme du système judiciaire, notamment sous forme d'avis et d'aide sur les modifications à apporter à la législation et l'adoption de nouvelles lois
- 2 rapports au Ministère de la justice sur le rétablissement de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire et le respect des normes internationales dans la procédure pénale
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur la planification du redéploiement du système pénitentiaire dans le nord de la Côte d'Ivoire, notamment sur les effectifs, la sécurité et l'administration des prisons ainsi que sur le personnel de tutorat assigné aux prisons dans le nord
- Fourniture de conseils dans le cadre de consultations hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire dans le sud et l'administration pénitentiaire nationale concernant l'élaboration, l'application et le suivi de procédures d'exploitation types (ou autres règlements internes) conformes aux normes internationales sur le traitement des prisonniers

- Organisation de périodes de formation sur place d'une durée de 6 jours à l'intention de 450 membres du personnel pénitentiaire dans les 22 prisons situées dans le sud du pays concernant les règles, les règlements et les méthodes de fonctionnement types pour l'administration des prisons et les droits des prisonniers
 - Organisation de périodes de formation sur place d'une durée de 10 jours à l'intention de 200 membres du personnel pénitentiaire dans les 11 prisons situées dans le nord du pays concernant la sécurité et l'administration des prisons, les droits des prisonniers, le traitement des femmes et des jeunes détenus
 - Fourniture d'une aide au Gouvernement pour sensibiliser la population aux questions juridiques, notamment en organisant 2 ateliers sur les droits des victimes et la garde à vue, en distribuant 1 000 affiches aux postes de police, écoles, hôpitaux notamment et en améliorant l'accès à la documentation juridique grâce à l'ouverture d'une salle de lecture publique
 - Fourniture d'une aide au Gouvernement afin d'améliorer l'accès des juristes professionnels à la législation, à la jurisprudence et à d'autres documents juridiques pertinents, notamment en organisant 10 consultations avec le Ministère de la justice, le Centre de documentation juridique, la communauté des donateurs et les spécialistes du système judiciaire concernant la mise en place d'un mécanisme de distribution aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux centres de documentation juridique, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques
 - Fourniture d'une assistance au Gouvernement concernant la mise en place d'un système d'éducation efficace pour les questions juridiques, judiciaires et pénitentiaires, notamment à l'institut de formation judiciaire, au centre de formation du barreau, à l'académie pénitentiaire et aux facultés de droit, en organisant avec le Ministère de la justice, l'administration pénitentiaire nationale, le Centre de documentation juridique, le barreau, la communauté des donateurs et autres établissements d'enseignement et acteurs du système judiciaire des consultations/séances de travail bimensuelles sur les programmes d'enseignement, la teneur des programmes d'études, les matériels éducatifs et les questions connexes
 - Fourniture d'une aide au Gouvernement pour apprendre au personnel judiciaire à adopter une approche axée sur les victimes pour traiter des affaires de violence sexiste grâce à l'élaboration d'un manuel ou de directives et à l'organisation de 2 ateliers à l'intention de 120 officiers de la police judiciaire, juges, avocats, procureurs, médecins légistes et représentants d'organisations non gouvernementales
 - Organisation d'un séminaire à l'intention de 150 greffiers sur la tenue des archives des tribunaux civils et commerciaux
 - Organisation de 2 séminaires à l'intention de 150 officiers de la police judiciaire, procureurs et avocats au sujet de la garde à vue
 - Fourniture de conseils au Gouvernement sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour grâce à la révision de la procédure d'examen des litiges fonciers et immobiliers, le règlement des différends et la restitution, et fourniture de conseils également aux autorités sur les pratiques internationales optimales en matière de retour, de réinstallation et de restitution des biens
 - Organisation de 208 visites de prison dans l'ensemble du pays pour observer la gestion des prisons et les conditions de détention, en particulier des femmes et des mineurs, afin d'assurer le suivi des mesures prises, de fournir des conseils et de faire rapport à ce sujet au Gouvernement ivoirien
 - Organisation de 5 ateliers sur le VIH/sida et sa prévention à l'intention de 250 membres du personnel pénitentiaire et détenus
 - Exécution de 5 projets à effet rapide afin de contribuer au renforcement de la justice et du système pénitentiaire
-

Facteurs externes : Il faudrait que les donateurs mettent en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance en apportant des ressources et une assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire et que les pays qui mettent du personnel à la disposition de la Police des Nations Unies continuent de fournir les effectifs nécessaires.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, ordre public

<i>Catégorie de personnel</i>											Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>											
	Effectif approuvé 2008/09										450
	Effectif proposé 2009/10										450
	Variation nette										–
<i>II. Unités de police constituées</i>											
	Effectif approuvé 2008/09										750
	Effectif proposé 2009/10										750
	Variation nette										–
<i>III. Personnel fourni par le Gouvernement</i>											
	Effectif approuvé 2008/09										8
	Effectif proposé 2009/10										8
	Variation nette										–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
<i>IV. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité^b</i>	Total partiel			
Bureau du chef de la police											
								9	9	–	18
								9	9	–	18
					3	(3)		–	–	–	–
Section de l'État de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
								9	13	4	26
								9	13	4	26
					1	(1)		–	–	–	–
Total personnel civil											
								18	22	4	44
								18	22	4	44
					4	(4)		–	–	–	–

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
Total général (I-IV)	
Postes approuvés 2008/09	1 252
Postes proposés 2009/10	1 252
Variation nette	–

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres correspondent à la conversion de postes approuvés dans la catégorie des services généraux en postes du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 6 : appui

53. Le tableau consacré à la composante appui décrit les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline. Au cours de l'exercice budgétaire, un appui sera fourni au personnel des services organiques sous forme de services logistiques, administratifs et de sécurité afin de faciliter l'exécution du mandat de l'Opération, la prestation de produits connexes et l'adoption de nouvelles améliorations aux services fournis et la réalisation de gains d'efficacité. La gamme de l'appui fourni s'étendra à l'amélioration des locaux d'hébergement des troupes et à la prestation de services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

6.1 Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

6.1.1 Achèvement à raison de 100 % des projets de rénovation et de reconstruction de tous les bâtiments indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

6.1.2 Maintien du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI à 2 cas par mois (2007/08 : 8 cas par mois; 2008/09 : 2 cas par mois; 2009/2010 : 2 cas par mois)

6.1.3 Maintien du nombre d'accidents de la route à pas plus de 4 pour 100 véhicules (2007/08 : 3 accidents; 2008/09 : 4 accidents; 2009/10 : 4 accidents)

Produits

Amélioration des services

- Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission afin qu'ils répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et du personnel civil à Abidjan, Bouaké et Daloa

- Nouvelle application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, allié à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)

Militaires, membres de la police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 7 915 militaires en moyenne jusqu'en octobre 2009 et de 7 250 militaires, 200 observateurs militaires, 450 membres de la Police des Nations Unies et 750 membres des unités de police constituées à partir de novembre 2009
- Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 600 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 21 jours de rations de combat, représentant au total 171 000 rations et 770 000 litres d'eau pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 emplacements
- Administration de 1 514 membres du personnel civil en moyenne, soit 479 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 723 administrateurs recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 12 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Formulation de recommandations sur les écarts de conduite dans un délai d'un mois après la réception du rapport d'enquête; envoi d'observations au commandant de la Force et au chef de la police à l'issue des missions d'établissement des faits par les unités de conduite et de discipline et suivi de leur mise en œuvre par le commandant de la Force et le chef de la police
- Organisation à l'intention de 600 membres du personnel de 4 cours trimestriels de formation sur les thèmes ci-après : compétences en matière de gestion, travail en équipe, souci du service à la clientèle, organisation des carrières et gestion des conflits à Abidjan, Daloa et Bouaké; 22 cours d'initiation pour 220 membres de la Police des Nations Unies; 24 cours d'initiation en anglais et en français pour un total de 480 membres du personnel civil et officiers d'état-major; 12 cours de formation sur le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) pour 240 membres du personnel civil; et 26 cours d'initiation et de formation d'instructeurs en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels pour 1 120 officiers militaires du contingent à Abidjan, Daloa et Bouaké

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de locaux destinés au personnel militaire et aux unités de police constituées, de locaux destinés au personnel de Police des Nations Unies et aux bureaux de l'ONUCI dans 58 emplacements
- Fourniture de services d'assainissement, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets (50 décharges pour ordures ménagères et 65 fosses septiques)
- Exploitation et entretien de 29 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 17 emplacements
- Exploitation et entretien de 284 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 58 emplacements
- Stockage et fourniture de 3,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 35 kilomètres de routes et de 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 15 emplacements
- Entretien et remise en état de 5 parcs de stockage de carburant-aviation dans 5 emplacements

Transports terrestres

- Exploitation et entretien (dans 3 ateliers dans 3 emplacements) de 1 144 véhicules appartenant à l'ONU

- Fourniture de 8,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 avions et de 8 hélicoptères (3 hélicoptères de type militaire, 1 doté d'une capacité de recherche et sauvetage et 4 loués dans le cadre de contrats commerciaux) dans 3 emplacements à Abidjan, Bouaké et Daloa, et exploitation temporaire de 1 avion et de 6 hélicoptères
- Fourniture de 8,7 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 2 bateaux
- Fourniture de 43 800 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire comprenant 1 station terrestre principale, 31 microterminaux, 40 centraux téléphoniques, 27 liaisons hertziennes et 61 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 23 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 93 serveurs, 1 699 ordinateurs de bureau, 518 ordinateurs portables, 735 imprimantes et 171 imprimantes-scanners dans 55 emplacements
- Services d'appui et d'entretien pour 2 760 comptes de courrier électronique
- Création d'un système d'information géographique permettant de produire environ 4 000 cartes administratives, thématiques ou de planification afin d'étayer les décisions, de favoriser la compréhension des situations et de soutenir les opérations

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II aux 2 quartiers généraux de région
- Gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les emplacements, notamment 4 hôpitaux de niveau III à Abidjan, des hôpitaux de niveau IV/V à Accra (Ghana), à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Casablanca (Maroc)
- Exploitation et gestion d'installations offrant des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'ensemble du personnel de la mission, en collaboration avec le Groupe du VIH/sida
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la transmission de l'information entre collègues, des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'intention de tout le personnel de la mission, par le Groupe du VIH/sida

Sécurité

- Mise en marche de tous les Centres des opérations de sécurité dans les 11 zones de sécurité afin de donner l'alerte et de réagir rapidement à l'intention de tous les fonctionnaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce au recrutement d'opérateurs radio chargés de veiller à la sécurité 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7

- Contrôle et supervision du Centre des opérations de sécurité dans tous les emplacements de l'ONUCI dans l'ensemble de la zone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite
- Formation des agents de sécurité à certaines techniques (combat à mains nues, maniement des armes à feu, méthodes et techniques de protection rapprochée, techniques d'investigation et autres domaines connexes) afin de garantir la continuité de services de sécurité spécialisés
- Organisation de cours de recyclage en matière de sécurité à l'intention de 2 coordonnateurs de région et de 11 coordonnateurs de zone
- Conduite de deux opérations de regroupement du personnel pour l'application du système intégré de contrôle de sécurité et de suivi des déplacements à l'intention de tous les membres du personnel qui voyagent en Côte d'Ivoire
- Achèvement des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel civil recruté sur le plan international (y compris le personnel des institutions spécialisées), les Volontaires des Nations Unies, la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major

Facteurs externes :

Il faudrait que les fournisseurs de biens et services respectent les conditions fixées dans les contrats.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 6, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel Volontaires recruté sur le plan national ^b		Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité		le plan national ^b	Nations Unies	
Équipe déontologie et discipline											
Postes approuvés 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes proposés 2009/10	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires											
Postes de temporaires approuvés ^c 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	1	–	4
Postes de temporaires proposés ^c 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Approuvé 2008/09	–	–	3	2	1	–	–	6	2	–	8
Proposé 2009/10	–	–	3	2	1	–	–	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2008/09	–	–	1	7	43	8	18	77	97	–	174
Postes proposés 2009/10	–	–	1	7	69	–	–	77	97	–	174
Variation nette	–	–	–	–	26	(8)	(18)	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				
Postes de temporaires approuvés ^c 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Postes de temporaires proposés ^c 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Approuvé 2008/09	-	-	1	7	43	8	18	77	99	-	176
Proposé 2009/10	-	-	1	7	69	-	-	77	99	-	176
Variation nette	-	-	-	-	26	(8)	(18)	-	-	-	-
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2008/09	-	1	6	2	6	3	-	18	5	1	24
Postes proposés 2009/10	-	1	4	2	8	-	-	15	6	1	22
Variation nette	-	-	(2)	-	2	(3)	-	(3)	1	-	(2)
Services administratifs											
Postes approuvés 2008/09	-	-	9	18	37	3	-	67	103	35	205
Postes proposés 2009/10	-	-	9	17	38	-	-	64	105	35	204
Variation nette	-	-	-	(1)	1	(3)	-	(3)	2	-	(1)
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2008/09	-	-	11	33	125	9	-	178	331	78	587
Postes proposés 2009/10	-	-	11	32	134	-	-	177	331	78	586
Variation nette	-	-	-	(1)	9	(9)	-	(1)	-	-	(1)
Postes de temporaires approuvés ^c 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Postes de temporaires proposés ^c 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Approuvé 2008/09	-	-	11	33	125	9	-	178	335	78	591
Proposé 2009/10	-	-	11	32	134	-	-	177	335	78	590
Variation nette	-	-	-	(1)	9	(9)	-	1	-	-	(1)
Total											
Approuvé 2008/09	-	1	30	62	212	23	18	346	544	114	1 004
Proposé 2009/10	-	1	28	60	250	-	-	339	547	114	1 000
Variation nette	-	-	(2)	(2)	38	(23)	(18)	(7)	3	-	(4)

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres tiennent compte de la conversion de postes approuvés dans la catégorie des services généraux et du Service de sécurité en postes du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

54. Dans le cadre de la reconfiguration et des besoins stratégiques à long terme de l'Opération, il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire d'administration régional (P-4) à Yamoussoukro. Cette fonction est vacante, la responsabilité de la base avancée de soutien logistique de Yamoussoukro étant assignée au fonctionnaire d'administration régional pour le secteur est.

55. Il est proposé de transformer le poste d'assistant administratif du Service mobile au Bureau administratif régional de Bouaké en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, conformément à la requête de l'Assemblée générale concernant une utilisation plus large du personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout. Cette proposition est également conforme à la politique de reconfiguration de l'Opération qui vise à nationaliser les postes internationaux.

56. Le poste de spécialiste de la sécurité aérienne est vacant et la structure actuelle des effectifs du Groupe de la sécurité aérienne suffit pour le moment à faire face à la charge de travail. Par ailleurs, compte tenu du fait que l'Opération s'oriente vers une réduction éventuelle du niveau des effectifs à la suite des élections, il est proposé d'abolir ce poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4).

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

57. Le poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 2^e classe) (P-2) est vacant depuis deux ans en raison de difficultés rencontrées dans le recrutement d'un candidat approprié. En 2008/09, la Section des finances a reconfiguré ses effectifs et a été en mesure de fournir les services requis en dépit de cette vacance de poste. Le recrutement d'un assistant financier pour le groupe des décaissements s'est avéré suffisant pour répondre aux besoins de ce groupe. Il est donc proposé de supprimer le poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 2^e classe).

58. Il est proposé de transformer le poste d'assistant financier du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, conformément à la requête de l'Assemblée générale concernant une utilisation plus large du personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux représente un atout. Cette proposition est également conforme à la politique de l'ONUCI visant à remplacer des postes internationaux par des postes nationaux lorsque cela faciliterait à d'autres égards l'exécution du mandat de l'Opération.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

59. Il est proposé de transformer le poste d'administrateur adjoint du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Cette proposition est conforme à la requête de l'Assemblée générale concernant une utilisation plus large du personnel recruté sur le plan national pour pourvoir des postes susceptibles de contribuer au renforcement des capacités nationales et dans lesquels la connaissance de la culture et des systèmes nationaux est un atout; elle est également conforme à la politique de l'ONUCI visant à remplacer les postes internationaux par des postes nationaux lorsque cela faciliterait à d'autres égards l'exécution du mandat de l'Opération.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

Au cours de l'examen de la configuration des besoins d'effectifs de l'Opération, on a constaté que le poste de responsable des télécommunications (P-3) était vacant depuis avril 2008. Étant donné que les fonctions du responsable des télécommunications ont été assumées par un technicien spécialiste des transmissions par satellite, il est proposé de fusionner les fonctions de ces deux postes et donc de supprimer le poste de responsable des télécommunications.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses	Montant	Dépenses	Variation	
	(2007/08)	réparti	prévues	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 699,6	10 222,4	10 544,5	322,1	3,2
Contingents	191 542,0	181 650,9	181 982,9	332,0	0,2
Police des Nations Unies	19 084,9	21 772,9	21 659,6	(113,3)	(0,5)
Unités de police constituées	18 143,5	18 009,4	18 391,8	382,4	2,1
Total partiel	239 470,0	231 655,6	232 578,8	923,2	0,4
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	62 584,7	63 259,1	79 013,4	15 754,3	24,9
Personnel recruté sur le plan national	13 488,1	16 676,6	16 841,5	164,9	1,0
Volontaires des Nations Unies	10 920,6	11 100,3	11 884,0	783,7	7,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	656,8	558,7	1 067,9	509,2	91,1
Total partiel	87 650,2	91 594,7	108 806,8	17 212,1	18,8

Catégorie	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	296,1	371,5	377,1	5,6	1,5
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	169,0	111,0	111,0	–	–
Voyages	3 886,4	2 756,0	4 649,2	1 893,2	68,7
Installations et infrastructures	47 461,9	42 996,3	48 954,8	5 958,5	13,9
Transports terrestres	11 905,9	14 730,4	13 149,6	(1 580,8)	(10,7)
Transports aériens	37 779,8	46 977,4	51 772,6	4 795,2	10,2
Transports maritimes ou fluviaux	38,6	55,2	35,4	(19,8)	(35,9)
Transmissions	15 313,7	21 570,7	19 575,5	(1 995,2)	(9,2)
Informatique	2 814,0	5 693,1	8 749,1	3 056,0	53,7
Services médicaux	6 335,4	7 221,6	6 882,1	(339,5)	(4,7)
Matériel spécial	3 612,5	3 885,9	3 640,2	(245,7)	(6,3)
Fournitures, services et matériel divers	7 589,2	4 783,2	5 517,3	734,1	15,3
Projets à effet rapide	949,3	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	138 151,8	152 152,3	164 413,9	12 261,6	8,1
Total brut	465 272,0	475 402,6	505 799,5	30 396,9	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	9 009,1	9 754,0	9 969,1	215,1	2,2
Total net	456 262,9	465 648,6	495 830,4	30 181,8	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	465 272,0	475 402,6	505 799,5	30 396,9	6,4

B. Contributions non budgétisées

61. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	764,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	764,4

^a Y compris les terrains et bâtiments.

C. Gains d'efficacité

62. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	2 704,0	Création d'un système de parcs de stockage de carburant aviation permettant aux avions de refaire le plein de carburateur A1 dans plusieurs régions du pays. Il en résultera une réduction du nombre d'heures de vol et de la quantité de carburant consommée.
Transmissions	126,0	Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour les services de transmission de la voix et des données faisant intervenir des équipements à hyperfréquences au lieu de liaisons satellite.
Total	2 830,0	

D. Taux de vacance de postes

63. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif (2007/08)</i>	<i>Taux budgétisé (2008/09)</i>	<i>Taux projeté (2009/10)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	5,7	2,0	4,0
Contingents	1,0	1,0	1,0
Police des Nations Unies	17,5	7,0	13,0
Unités de police constituées	0,0	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,2	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	37,0	25,0	30,0
Agents des services généraux	9,7	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	8,5	10,0	9,0
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	98,5	0,0	0,0
Personnel recruté sur le plan national	60,1	0,0	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	20,8	10,0	20,0

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

64. Les taux de vacance de postes ont été calculés sur la base de l'expérience de l'Opération et en tenant compte de la politique de l'Opération visant à accroître les capacités nationales et à réduire le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international. La hausse du taux de vacance pour les administrateurs recrutés sur le plan national est imputable essentiellement aux difficultés éprouvées par l'Opération à recruter des candidats possédant les qualifications et l'expérience requises.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

65. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 74 785 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	36 925,6
Unités de police constituées	5 072,1
Total partiel	41 997,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	16 549,8
Transmissions	7 763,8
Services médicaux	4 833,7
Matériel spécial	3 640,2
Total partiel	32 787,5
Total	74 785,2

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,80	14 avril 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,90	14 avril 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,50	14 avril 2004	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

F. Formation

66. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	111,0
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	1 163,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	180,0
Total	1 454,9

67. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>
Formation interne	944	1 298	875	549	1 471	1 188	3 308	4 808	10 327
Formation externe ^a	180	210	111	26	11	25	8	7	27
Total	1 124	1 508	986	575	1 482	1 213	3 316	4 815	10 354

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la mission.

68. L'Opération continuera de mettre en œuvre sa stratégie de formation visant à renforcer les compétences fonctionnelles et techniques ainsi qu'à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. La réduction du nombre de participants parmi le personnel recruté sur les plans international et national pour l'exercice 2009/10 correspond à la baisse attendue du nombre de nouvelles recrues et de fonctionnaires nécessitant une formation, à la suite de la reconfiguration des effectifs. Des cours de langues seront offerts au personnel militaire et de police de l'Opération.

G. Projets à effet rapide

69. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (montant effectif)	949,3	44
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant approuvé)	1 000,0	40
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant proposé)	1 000,0	40

La poursuite des projets à effet rapide dans l'ensemble du pays créerait des conditions favorables permettant à l'Opération de mieux contribuer au processus de paix. Il s'agit là d'une considération essentielle car, d'une part, l'Opération est confrontée aux problèmes liés à la réunification du pays, à la réconciliation nationale et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, d'autre part, il faut veiller à ce que le processus de paix se poursuive comme prévu. Les projets à effet rapide viseront à favoriser la confiance, la réconciliation et la cohésion au sein de la société ivoirienne et à aider les Ivoiriens à mieux comprendre la mission et les activités de l'Opération, lesquelles pourront mieux répondre aux attentes de la population. À cette fin, des projets seront menés dans les domaines suivants : reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires; réparation des pompes à eau et des routes; fourniture d'équipement; formation et sensibilisation; et génération de revenus, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes et les personnes déplacées.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	322,1	3,2 %

- **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

71. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à une révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008, a été portée de 191 dollars à 229 dollars par jour, et par une révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable après 30 jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008 également, a été portée de 122 dollars à 143 dollars par jour.

	<i>Variation</i>	
Contingents	332,0	0,2 %

- **Mandat : modification des effectifs militaires**

72. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au rapatriement du matériel appartenant à un bataillon à la suite de la réduction de 665 soldats des effectifs militaires à compter d'octobre 2009 et à l'acheminement par voie terrestre du matériel appartenant aux contingents dans le cadre du redéploiement des troupes dans de nouveaux sites. L'augmentation enregistrée est également imputable à la hausse du coût des billets d'avion et des frais d'expédition des effets personnels.

73. Des ressources supplémentaires sont également nécessaires en raison de la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008, a été portée de 191 dollars à 229 dollars par jour, et de la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable après 30 jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008 également, a été portée de 122 dollars à 143 dollars par jour. L'indemnité de subsistance (missions) est versée à 120 officiers d'état-major et une indemnité de subsistance (missions) partielle est versée à 279 gendarmes. En outre, la hausse des frais que l'Opération est contractuellement tenue de payer au titre de l'entreposage des rations alimentaires a également contribué à l'augmentation des ressources demandées.

74. Ces hausses sont en partie compensées par la baisse des dépenses prévues au titre du remboursement au taux standard du coût des contingents du fait du rapatriement d'un bataillon.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(113,3)	(0,5 %)

• Paramètres budgétaires : modification de la politique relative à l'indemnité de subsistance (missions)

75. La diminution des dépenses prévues tient essentiellement à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 13 %, contre 7 % en 2008/09. Ces économies sont compensées par la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008, a été portée de 191 dollars à 229 dollars par jour, et de la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable après 30 jours, qui, à compter du 1^{er} mai 2008 également, a été portée de 122 dollars à 143 dollars par jour.

76. La baisse des dépenses prévues est également imputable à la diminution des montants prévus au titre des indemnités de décès ou d'invalidité, compte tenu des tendances passées.

77. Ces économies sont en partie contrebalancées par une augmentation des dépenses relatives aux voyages prévus au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, imputable à la hausse du coût des billets d'avion et des frais d'expédition des effets personnels.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	382,4	2,1 %

• Facteurs externes : évolution des prix du marché

78. L'augmentation des ressources demandées tient à l'augmentation du coût des rations et des dépenses relatives aux voyages prévus au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, imputable à la hausse du coût des billets d'avion et des frais d'expédition des effets personnels.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	15 754,3	24,9 %

• Paramètres budgétaires : entrée en vigueur de nouveaux types d'engagement

79. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la révision des traitements, des dépenses communes de personnel et des indemnités de poste à la suite de l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur les nouveaux arrangements contractuels, qui prendront effet le 1^{er} juillet 2009.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	164,9	1,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

80. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la proposition de convertir neuf postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre de la prime de risque, du fait de la diminution du nombre estimatif de fonctionnaires affectés à des lieux d'affectation classés à risque.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	783,7	7,1 %

• Paramètres budgétaires : modification du montant des indemnités

81. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance des Volontaires, qui a été portée de 2 152 dollars à 2 428 dollars par mois, ainsi qu'à la révision à la hausse de la prime d'installation, qui, à compter du 1^{er} juillet 2008, a été portée de 4 431 dollars à 4 854 dollars par volontaire.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	509,2	91,1 %

• Paramètres budgétaires : entrée en vigueur de nouveaux types d'engagement

82. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international et à la révision des traitements, des dépenses communes de personnel et des indemnités de poste à la suite de l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur les nouveaux arrangements contractuels, qui prendront effet le 1^{er} juillet 2009. L'augmentation découle également de l'hypothèse selon laquelle l'ensemble du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera en poste à l'ONUCI au 1^{er} juillet 2009.

83. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre de la prime de risque du fait de la diminution du nombre estimatif de fonctionnaires affectés à des lieux d'affectation classés à risque.

	<i>Variation</i>	
Voyages	1 893,2	68,7 %

• Paramètres budgétaires : modification de la politique relative à l'indemnité de subsistance (missions)

84. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux voyages autres que ceux aux fins de la formation et est imputable à la décision de faire apparaître les dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) à cette rubrique plutôt qu'à la rubrique des ressources humaines correspondante, comme c'était le cas par le passé. Le nombre de voyages proposés pour 2009/10 est de 4 290, soit 1 019 de moins qu'au cours de l'exercice 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	5 958,5	13,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

85. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'achat de modules préfabriqués à parois dures destinés à accueillir les membres des contingents logeant sous des tentes depuis leur arrivée dans leurs nouveaux camps au cours de l'exercice précédent; aux frais de location de locaux; et aux dépenses afférentes aux services de sécurité permettant d'assurer les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international, des observateurs militaires et du personnel de la Police des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 580,8)	(10,7 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

86. La diminution des dépenses prévues tient à une réduction de 27 % du montant prévu au titre de la consommation de carburant, compte tenu des dépenses passées de l'Opération, du fait du départ d'un bataillon motorisé en octobre 2009.

87. Cette diminution est en partie compensée par le remplacement proposé de 56 véhicules tous usages à 4 roues motrices de marque Toyota et par l'achat de 18 véhicules supplémentaires afin de répondre aux besoins de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	4 795,2	10,2 %

• Facteurs externes : évolution des prix du marché

88. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse du prix du carburant aviation et à l'augmentation de la consommation de carburant, estimée à 8,8 millions de litres contre 7,8 millions précédemment. L'augmentation de la consommation de carburant sera atténuée par la mise en place du système de parcs de stockage de carburant aviation.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(19,8)	(35,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

89. La diminution des dépenses prévues tient à une révision à la baisse de la consommation journalière de carburant de deux bateaux de patrouille maritime.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(1 995,2)	(9,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La diminution des dépenses prévues tient à une baisse des besoins en matériel de transmissions du fait de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour les services de transmission de la voix et des données faisant intervenir des équipements à hyperfréquences au lieu de liaisons satellite.

91. En outre, le volume d'activité des services d'information devrait diminuer après la tenue des élections.

	<i>Variation</i>	
Informatique	3 056,0	53,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

92. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux dépenses prévues aux fins du remplacement d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, de commutateurs de réseau, de routeurs, de serveurs, de systèmes de sauvegarde, d'imprimantes et d'émetteurs numériques ayant atteint la fin de leur durée de vie et qu'il ne serait pas rentable de réparer.

93. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des licences gérées au niveau central du fait de la réduction des frais de licence de 220 dollars par an et par ordinateur et d'une réduction du nombre d'ordinateurs portables utilisés.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(339,5)	(4,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

94. La diminution des dépenses prévues tient à une baisse du nombre proposé d'évacuations sanitaires aériennes à l'extérieur de l'Opération, qui serait ramené de deux évacuations par mois à une évacuation par mois.

95. Cette diminution est en partie compensée par l'achat proposé de trousseaux médicales pour la prévention de la grippe aviaire et par des dépenses supplémentaires au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome du fait de l'augmentation des taux de remboursement au titre du soutien logistique autonome et d'un nombre plus élevé que prévu de membres de

l'Opération soignés dans les installations médicales mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(245,7)	(6,3 %)

• **Mandat : modification des effectifs militaires**

96. La diminution des dépenses prévues tient à la réduction de la quantité de matériel appartenant aux contingents du fait de la réduction des effectifs militaires à compter d'octobre 2009.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	734,1	15,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

97. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à une hausse des dépenses afférentes au fret et au camionnage à prévoir au titre du dédouanement, du transit et du transport du matériel appartenant à l'ONU. Les dépenses relatives à ces activités sont estimées sur la base des dépenses enregistrées au cours des exercices précédents.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

98. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'ONUCI portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 505 799 500 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 42 149 958 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2009;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 463 649 416 dollars, à raison de 42 149 958 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision ou demande

Mesures prises

Section II. Établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Appliquée. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources indiquent les décisions de gestion les plus importantes et sont reflétées dans le montant estimatif des dépenses supplémentaires.

Améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

Exécuté. Des réunions d'information préliminaires et des stages de formation avec les sections organiques et d'appui ont été organisés pour améliorer la qualité des rapports et faire respecter les délais.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Exécuté. Le rapport sur les améliorations et les gains d'efficacité récapitule les principales mesures prises par l'Opération pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Exécuté. Le projet de budget pour 2009/10 prend en compte des hypothèses essentielles en ce qui concerne les programmes en fonction des tâches qui ont été confiées à l'Opération, des facteurs économiques et politiques externes et de l'évolution des données.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements en raison de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Exécuté. Les unités à comptabilité autonome procèdent à des examens mensuels dans le but de valider l'application des engagements d'exercices antérieurs et de prendre des mesures à ce sujet. En conséquence, les annulations d'engagements d'exercices antérieurs ont été réduites de 67 %, passant de 9,38 millions de dollars en 2006/07 à 3,75 millions en 2007/08. Par ailleurs, l'application du plan d'achats fait l'objet d'examens mensuels pour éviter de fortes annulations d'engagements en fin d'exercice.

Section III. Budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Exécuté. Le montant des ressources demandées pour 2009/10 a été calculé sur la base du plan d'exécution du mandat de l'Opération, comme l'indique le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Section VII. Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Exécuté. Le montant des ressources demandées pour 2009/10 reflète la diminution de 14 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (cinq suppressions et neuf conversions en postes d'agent recruté sur le plan national) conformément aux tâches confiées, qui exigent une composante nationale accrue sur le terrain pour appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, et la mise en œuvre rapide des microprojets de désarmement, démobilisation et réintégration.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Exécuté. Parallèlement à la mise en place d'un système de mécanismes de contrôle et de fichier des postes vacants, l'Opération a provisoirement dépêché au Siège de New York une équipe chargée du personnel pour favoriser l'accélération du processus de recrutement. De ce fait, le taux de vacance de postes a été réduit considérablement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Exécuté. Compte tenu d'un examen du tableau d'effectifs de l'Opération, le budget prévoit la suppression de 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, les fonctions liées à ces postes n'étant plus jugées nécessaires. Neuf autres postes de cette nature ont été désignés pour être pourvus sur le plan national, la Côte d'Ivoire disposant de ressources suffisantes pour l'exécution des tâches correspondantes.

Section IX. Formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et permettre à ces personnes de participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Exécuté. Le budget pour 2009/10 comprend une augmentation du nombre de cours de formation externes ainsi que des cours en ligne dispensés à l'ensemble du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Ce personnel peut ainsi profiter des possibilités de perfectionnement professionnel et technique au même titre que le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies.

Section XIII. Transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes pour qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Les missions doivent prendre en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, en tenant pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.

Section XVIII. Projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Exécuté. L'augmentation du taux d'exécution du budget prévu pour les transports aériens, qui est passé de 85 % en 2006/07 à 98 % en 2007/08, résulte d'un meilleur calcul des prévisions budgétaires, sur la base des opérations effectives. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 met en relief la poursuite de la coopération régionale avec la Mission des Nations Unies au Libéria, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo afin de réaliser de plus fortes économies.

Exécuté. Outre la planification des vols, le projet de budget pour 2009/10 prend également en compte l'entrée en vigueur du raccourcissement des distances pour l'approvisionnement en carburant, tel qu'il a été décidé par l'Opération, grâce à des parcs de stockage établis en divers endroits et avec l'aide d'un fournisseur. Ce gain d'efficacité se traduira par des économies de carburant et une diminution du nombre d'heures de vol, contribuant ainsi à la sécurité des passagers.

Exécuté. Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre sans encourir de frais généraux, grâce au concours de partenaires locaux.

Exécuté. Le budget pour 2009/10 en ce qui concerne les projets à effet rapide s'appuie sur une évaluation des besoins. L'incertitude qui règne quant à la solution de la crise ivoirienne requiert des mesures de renforcement de la confiance pour éviter que le public ne cesse de croire à l'Opération et au processus de paix. D'où la nécessité de projets à effet rapide utilisés comme une mesure de renforcement de la confiance.

Exécuté. Le Comité d'examen des projets à effet rapide se compose d'un membre de chacun des organismes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire. Sur le terrain, l'Opération travaille avec des organisations non gouvernementales, tant internationales que locales, ainsi qu'avec les entités des Nations Unies afin de déterminer les projets à effet rapide possibles et d'éviter les doubles emplois.

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Exécuté. Le Comité d'examen des projets à effet rapide, qui comprend des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, se réunit tous les mois pour examiner, passer en revue et approuver les projets présentés par le Secrétariat selon les procédures opérationnelles permanentes convenues.

Section XX. Coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).

Exécuté. Le projet de budget pour 2009/10 prévoit une coopération régionale sous forme de patrouilles frontalières communes, de programmes de formation conjoints, ainsi que de partage des moyens aériens et du système de technologies de l'information et de communications. La Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest réunit chaque trimestre les trois missions (Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) dans le but d'explorer d'autres possibilités de coopération régionale et d'échanger les meilleures pratiques.

Section XXI. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies qui seront utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

Exécuté. L'ONUCI a mis au point, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, un cadre de coordination qui prévoit une planification conjointe et des réunions sur des sujets présentant un intérêt mutuel. En appui de ce processus, on a créé une cellule de planification stratégique qui seconde le Groupe de coordination stratégique. Celui-ci regroupe les hauts responsables de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies qui traitent tous les aspects liés à une approche intégrée de l'exécution du mandat de l'Opération.

En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont établi avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, pour la période 2009-2013, un plan-cadre pour l'aide au développement, véritable outil de planification coordonné par les Nations Unies, conçu et approuvé en pleine conformité avec le plan national prioritaire (document stratégique national de réduction de la pauvreté pour 2009-2013). Ce plan-cadre définit 5 priorités clefs : consolidation de la paix, gouvernance, économie, services sociaux de base et environnement.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.13)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Personnel civil

Le Comité consultatif constate l'action entreprise par la mission pour convertir les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, comme l'indique la conversion de 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international dans le projet de budget pour 2008/09. Il encourage la mission à poursuivre ses efforts dans ce sens.

L'opération a procédé à une série d'examens des effectifs, comme le prévoit son mandat et compte tenu de l'évolution du paysage politique. Le projet de budget pour 2009/10 recommande, par rapport à la structure approuvée des effectifs, la suppression de 5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et la conversion de 10 autres en postes d'agent recruté sur le plan national.

Chef de la Section des droits de l'homme

Tout en recommandant l'approbation de 8 postes d'agents recrutés sur le plan national, dans la Section des droits de l'homme (A/62/750, par. 33), le Comité considère qu'une meilleure utilisation de ces postes est possible dans ladite section. Il estime que les responsabilités respectives de l'ONUCI et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont besoin d'être clarifiées et demande au Secrétaire général de procéder à un examen de la situation et de faire des propositions correspondantes dans le budget pour l'exercice 2009/10 (par. 26).

Le personnel de la Section des droits de l'homme de l'Opération participe à l'exécution du Plan d'action du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est intégré au cadre budgétaire axé sur les résultats de l'Opération, conformément à un mémorandum d'accord conclu entre le Haut-Commissariat et le Département des opérations de maintien de la paix.

Transports aériens

Le Comité consultatif se félicite de la réduction des dépenses due au fait que les relèves de militaires et du personnel de police seront assurées par des avions affrétés par l'ONU et encourage la mission à poursuivre ses efforts à cet égard (par. 28).

Exécuté. Le projet de budget pour 2009/10 comporte des réductions de dépenses facilitées par le partage des moyens aériens avec la MINUL pour la relève des contingents militaires et des unités de police constituées. Le Département de l'appui aux missions continuera de soutenir les efforts de l'Opération pour mettre en place des dispositifs efficaces de coopération entre missions au niveau régional. Pour l'Afrique de l'Ouest, la Mission des Nations Unies au Libéria dispose d'un avion gros-porteur au service de toutes les activités régionales des missions, notamment la relève des contingents, et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pourra elle aussi utiliser les hélicoptères de l'Opération en Côte d'Ivoire. La relève des contingents est gérée au niveau du Siège de l'ONU (Section du Transport aérien et Section du contrôle des mouvements) en consultation et en coordination avec les missions régionales. Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions a établi un

Centre des opérations stratégiques aériennes, actuellement en service à la Base de soutien logistique des Nations unies, pour optimiser l'usage de l'ensemble des moyens aériens.

Projets à effet rapide

Le Comité consultatif a été informé que le déploiement de la mission avait été largement reconfiguré au cours de l'année écoulée et qu'il se pourrait que les projets à effet rapide soient financés au-delà de la phase de démarrage en cas de révision importante du mandat de la mission. Il compte qu'un état actualisé de la situation lui sera remis dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10. (par. 30).

La recommandation figurant dans l'Accord de paix de Ouagadougou en faveur de la suppression de la ligne de confiance prévoit le redéploiement des contingents de l'Opération à l'intérieur de nouvelles zones géographiques. Toutefois, dans des zones telles que Divo et Issia à l'Ouest, et Adzope au Sud, ce redéploiement a rencontré une vive résistance de la part de la population locale. Les obstacles auxquels se heurte l'Opération pour se faire accepter dans ces zones et pour faire accepter de la population la reconfiguration de la mission montrent la nécessité de prendre en permanence des mesures de renforcement de la confiance, telles que les projets à effet rapide. Des mesures concrètes de ce type permettront d'éviter que s'étiolle davantage la confiance du public dans l'Opération, dans son mandat et dans le processus de paix, car elles susciteront un maximum de participation à la mise en œuvre de ces projets de la part des organisations non gouvernementales locales et des autres organisations communautaires assurant les services de base de la population. Le programme renouvelé des projets à effet rapide ne mettra pas seulement l'accent sur le rétablissement et le retour de la confiance, sur la réconciliation et le rapprochement avec la société ivoirienne, mais il aura aussi pour effet de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les populations locales, et une meilleure perception du mandat et des activités de l'ONUCI, à la faveur de la reconstruction des infrastructures pour les écoles et les dispensaires, de la réparation des pompes à eau et des routes, de la fourniture de matériel, des activités de formation et de sensibilisation, de projets destinés à générer des recettes, surtout pour des groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes déplacées. Quarante projets à exécuter en 2009/10 sont destinés en priorité à des régions où les besoins de mesures de renforcement de la confiance se font particulièrement sentir.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/62/5(Vol.II)]

*Décision ou demande**Mesures prises*

Les directives de la budgétisation axée sur les résultats nécessitent que tous les éléments des cadres logiques soient formulés de façon à être précis, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'un échéancier. Le Comité a constaté que cela n'était pas le cas. Il a à nouveau recommandé que l'ONUCI s'assure que tous les indicateurs de succès et les produits pour les cadres de budgétisation axée sur les résultats soient clairs et mesurables, avec des références de départ et des cibles pour l'exercice en cours et le suivant afin de faciliter le suivi et la communication de l'information (par. 79 et 80).

Le Comité a constaté que les consignes et procédures concernant l'administration des liquidités qui étaient exposées dans différentes parties du Guide des procédures financières à l'usage des missions n'avaient pas été respectées. Il recommande que la mission applique strictement les consignes et procédures décrites dans les parties 2.4.1, 3.4 et 5.8 de ce guide concernant l'administration des liquidités (par. 88 et 89).

L'ONUCI n'a pas réussi à obtenir le règlement de la taxe d'embarquement, d'un montant total de 422 000 dollars, perçue par le Gouvernement pour chaque passager à l'occasion de la relève des contingents. Le Comité recommande que l'ONUCI, en coordination avec le Siège, intervienne auprès des autorités des pays concernés afin d'obtenir le règlement des sommes qui lui sont dues depuis longtemps (par. 95 et 96).

Au 15 septembre 2007, la valeur des biens durables avait augmenté de 22,73 % à l'ONUCI, ce qui représente un dépassement de 10 % du niveau fixé par les directives de la mission en juillet 2006. Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation des biens durables dans toutes les missions afin de déterminer des quantités réalistes pour le niveau des stocks et de prendre des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien

Le Bureau du budget travaille en étroite collaboration avec le bureau du Chef de cabinet de manière à ce que le plus grand nombre possible d'indicateurs de succès et de produits, pour le cadre de budgétisation axée sur les résultats, soient clairs et mesurables.

Exécuté.

Exécuté en partie. La taxe d'embarquement payée « sans reconnaissance préjudiciable » a été imputée aux sommes à recevoir des autorités portuaires « SODEXAM » et « AERIA ». Le montant total détaillé des sommes dues a été transmis au Bureau juridique et au bureau du Chef de cabinet pour donner à l'affaire une suite auprès des autorités gouvernementales. Plusieurs mesures ont été prises par les hauts responsables en vue d'un règlement, notamment communication du dossier au Ministère des Finances et au bureau du Premier Ministre. Le chef du Bureau de l'appui aux missions a ajouté ces créances anciennes à la liste des violations des accords sur le statut des forces et des missions qu'il a adressée au Siège de New York.

Exécuté. L'ONUCI a établi des ratios spécifiques à la mission et s'efforce de maintenir des niveaux acceptables.

logistique des Nations Unies, ou s'en défaire (par. 121 et 123).

Le Comité a noté que le Comité local de contrôle du matériel et le Comité de contrôle du matériel du Siège n'avaient pas toujours statué avec la diligence voulue sur les cas dont ils avaient été saisis, les délais entraînant des frais d'entreposage supplémentaires. Il recommande à nouveau que le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion s'assurent, respectivement, que le Comité local de contrôle du matériel et le Comité de contrôle du matériel du Siège traitent sans tarder tous les cas qui leur sont soumis, en ce qui concerne particulièrement le matériel à passer par profits et pertes (par. 129).

Le Comité a constaté l'impossibilité de localiser 1 766 articles de matériel durable qu'avait révélés une comparaison entre le comptage physique et les comptes d'inventaire. Il renouvelle ses recommandations précédentes à l'Administration qui doit s'assurer que l'on procède à des vérifications physiques périodiques du matériel durable dans les différentes missions, que les écarts relevés fassent sans tarder l'objet d'une enquête et que des mesures correctives soient prises pour éviter qu'ils ne se reproduisent. (par. 138 g) et 139).

Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que tous les pays fournisseurs de contingents se conforment dans toute la mesure du possible aux exigences des mémorandums d'accord en ce qui concerne la qualité et le niveau du matériel fourni (par. 153).

Le Comité a relevé que le Système électronique de comptabilisation des carburants de la mission n'avait pas été pleinement mis en application à la FINUL et que le contrat clefs en main en vigueur à l'ONUCI, tel qu'il a été conclu avec un fournisseur de carburant, avait empêché l'adoption de ce système, bien que les données produites par les systèmes actuels de comptabilisation (bases de données et Car-Log sur les véhicules) ne soient pas fiables.

Le Comité recommande à l'Administration de prendre des mesures pour améliorer la fiabilité de la comptabilité de la consommation de carburant tenue par l'ONUCI (par. 170 et 171).

Exécuté. Le Groupe de la cession du matériel agit en liaison avec la Section financière pour faire en sorte que les recettes provenant des ventes soient correctement enregistrées et que le matériel liquidé soit rapidement retiré des bases de données des inventaires.

Exécuté. En 2007/08, 99,9 % du matériel appartenant à l'ONU a fait l'objet d'une vérification physique annuelle de la part de l'ONUCI. Le nombre des biens non localisés diminue. Leur disparition, sur laquelle des enquêtes sont en cours, donnera lieu à une passation par profits et pertes. Des rapports mensuels sur les écarts sont adressés à toutes les unités à comptabilité autonome pour examen et suivi.

Exécuté. L'Opération et le Département de l'appui aux missions participent ensemble à l'amélioration du matériel appartenant aux contingents en organisant régulièrement des séances d'information.

Exécuté en partie. Le Système électronique de comptabilisation des carburants de la mission n'est pas encore en place à l'ONUCI car son installation nécessite un lien entre le serveur de l'Opération et celui du fournisseur. Un nouveau contrat de vente est en cours de négociation.

En attendant, le Groupe des carburants installera un dispositif de suivi de la consommation sur les véhicules appartenant aux Nations Unies dans le cadre du système Car-Log. Le groupe prendra des mesures complémentaires pour améliorer encore la visibilité du contrôle de la consommation.

Le Comité a remarqué que les marchandises n'étaient pas livrées, ni les services fournis, dans les délais impartis, ce qui peut entraîner des retards dans l'exécution du mandat de la mission et des risques, tant pour la vie des personnes que pour la sécurité des biens. Il recommande que l'Administration, de concert avec l'ONUCI, la MINUL et la MONUC, détermine les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et adopte des mesures visant à faire en sorte que toutes les commandes soient passées dans un laps de temps raisonnable après l'approbation des demandes connexes (par. 183 et 184).

À l'ONUCI, les données concernant les fournisseurs n'étaient enregistrées dans la base de données Mercury qu'après que les factures avaient été traitées par le Groupe des finances. Le Comité recommande aux responsables de l'ONUCI de se conformer strictement aux dispositions concernant les fournisseurs temporaires (par. 213 et 215).

À l'ONUCI, la comptabilisation des stocks n'était pas satisfaisante en ce qui concernait 3 contingents. Le Comité recommande que l'Administration de la mission veille à ce que les contingents soumettent des rapports hebdomadaires sur les soldes des stocks et améliorent leur comptabilisation des rations (par. 242 et 243).

L'ONUCI n'a pas encore mis en place de plans de gestion des ressources humaines, notamment pour la planification des successions. Le Comité rappelle aux missions qu'il serait souhaitable que de concert avec le Siège, elles formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion dans ce domaine, y compris pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 284 et 285).

À l'ONUCI, les taux de vacance de postes de fonctionnaire international, d'administrateur recruté sur le plan national et de Volontaire des Nations Unies étaient de 16, 23 et 11 %, respectivement. Le Comité recommande que l'Administration accélère le processus de recrutement aux postes vacants dans toutes les missions (par. 292 et 293).

Le Bureau des achats a accumulé des retards faute de personnel. Il fait le maximum pour activer le recrutement et pourvoir les postes vacants, ainsi que pour informer tous les demandeurs de fournitures ou de services de la nécessité de bien remplir les bons de commande afin de réduire les délais et d'accélérer les opérations d'achats.

La Section des achats enregistre les données des fournisseurs dans la base Mercury au moment de la soumission des offres, et met la fiche d'un fournisseur en service lors de l'attribution d'un contrat, avant la signature des bons de commande.

Exécuté.

Exécuté. Le Département de l'appui aux missions a distribué aux missions, en juillet 2008, un plan d'action en matière de ressources humaines.

L'ONUCI a lancé une campagne de recrutement pour combler ses postes vacants et grâce à cette mesure, a pu réduire le taux de vacance dans la catégorie du personnel civil recruté sur le plan international. Tous les postes de haut fonctionnaire recruté sur le plan international à pourvoir sont passés en revue dans le but de parvenir à des suppressions ou à des conversions en postes d'agent recruté sur le plan national. Au niveau international, seuls les postes essentiels seront maintenus.

À l'ONUCI, la situation en matière d'équilibre entre les sexes s'était améliorée, mais les femmes y restaient malgré tout sous-représentées. Le Comité recommande que l'Administration continue de formuler et de mettre en œuvre des stratégies et des objectifs dans les plans de gestion des ressources humaines en vue d'atteindre l'objectif d'équilibre entre hommes et femmes dans toutes les missions (par. 301 et 302).

L'ONUCI n'a pas organisé de programmes de formation de manière systématique à l'intention des observateurs militaires, des officiers et des membres de la police, et les commandants de bataillon n'ont pas tous reçu de formation de formateurs sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles.

Les contingents ont attribué cet état de fait à la pénurie de formateurs et à la présence d'un nombre insuffisant de traducteurs, eu égard au fait que les bases d'opérations sont dispersées. Le Comité recommande que l'ONUCI prenne les mesures nécessaires pour recruter des formateurs et des traducteurs afin que les membres des contingents militaires reçoivent la formation requise (par. 307 et 308).

Le Comité recommande que l'ONUCI élabore, en collaboration avec la direction des missions, des stratégies permettant de s'assurer que les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais convenus et que des inspections physiques sont effectuées périodiquement pour veiller à ce que la qualité des travaux exécutés soit acceptable (par. 338).

Il est possible que le réexamen de la reconfiguration des effectifs auquel procède la mission ait un effet préjudiciable sur le taux de vacance de poste.

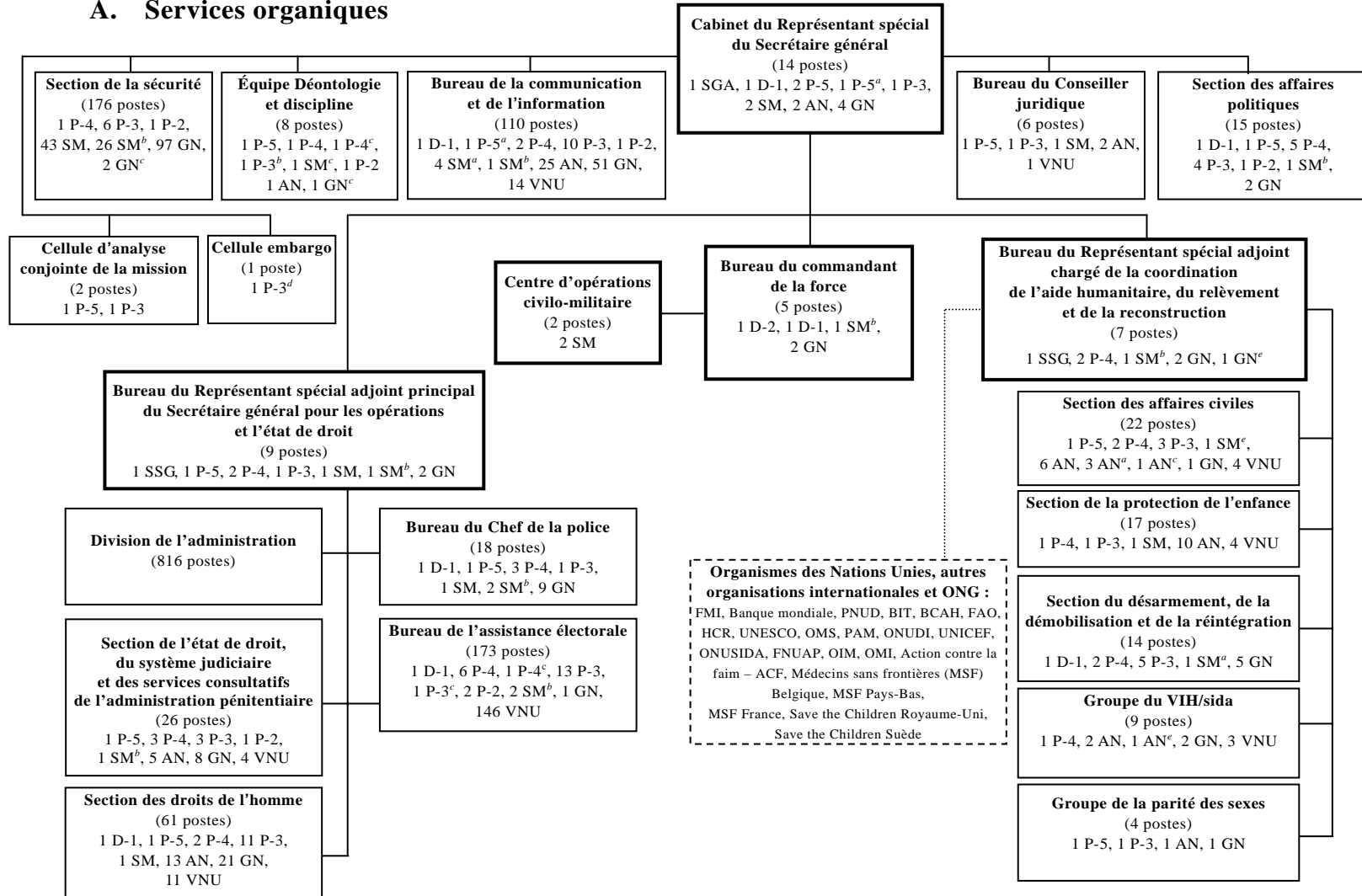
Non exécuté. L'ONUCI poursuit de manière concertée ses efforts pour parvenir à un équilibre hommes-femmes optimal en matière de recrutement, mais la mission s'est heurtée à une insuffisance de candidatures féminines qualifiées dans certains groupes professionnels.

Exécuté. La Cellule de formation intégrée de la mission se rend sur le terrain pour évaluer les programmes de formation et s'entretenir avec les contingents. L'ONUCI fournit aux soldats des fascicules traduits dans les langues officielles des Nations Unies. Par ailleurs, la mission applique la politique de formation des formateurs qui lui permet d'optimiser ses capacités dans ce domaine en formant du personnel militaire qui transmettra ensuite ses connaissances à ses subordonnés et collègues.

L'application de cette recommandation est en cours.

Annexe I

A. Services organiques

^a Postes reclassés.^b Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.^c Postes temporaires (autre que pour les réunions).^d Postes transférés.^e Postes nouveaux.

Abréviations :

SM : Service mobile

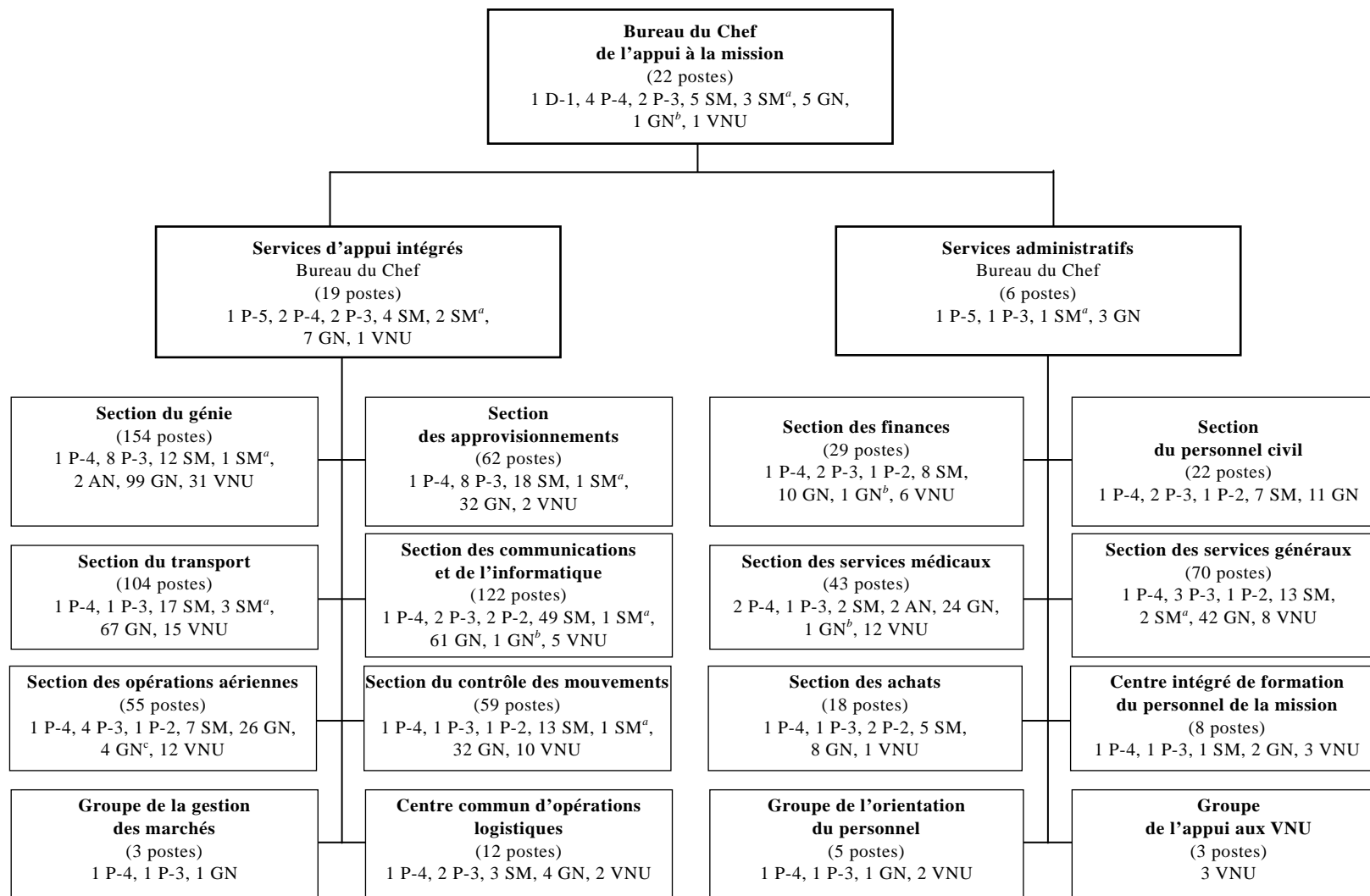
AN : Administrateur recruté sur le plan national

GN : Agent des services généraux recruté sur le plan national

SS : Agent du Service de sécurité

VNU : Volontaire des Nations Unies

B. Services administratifs



^a Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.

^b Postes reclassés.

^c Postes temporaires (autre que pour les réunions).

Abréviations :

SM : Service mobile

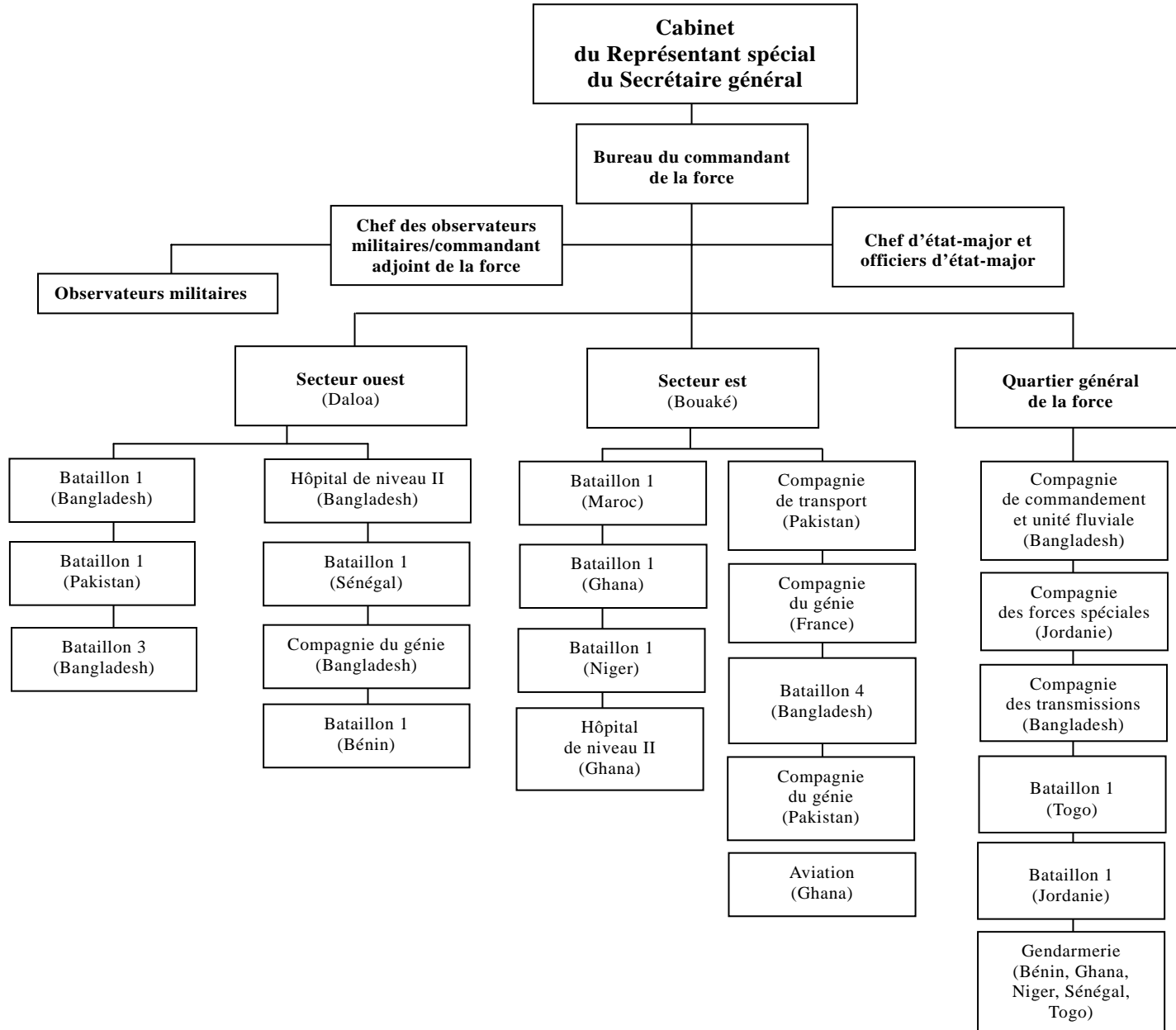
AN : Administrateur recruté sur le plan national

GN : Agent des services généraux recruté sur le plan national

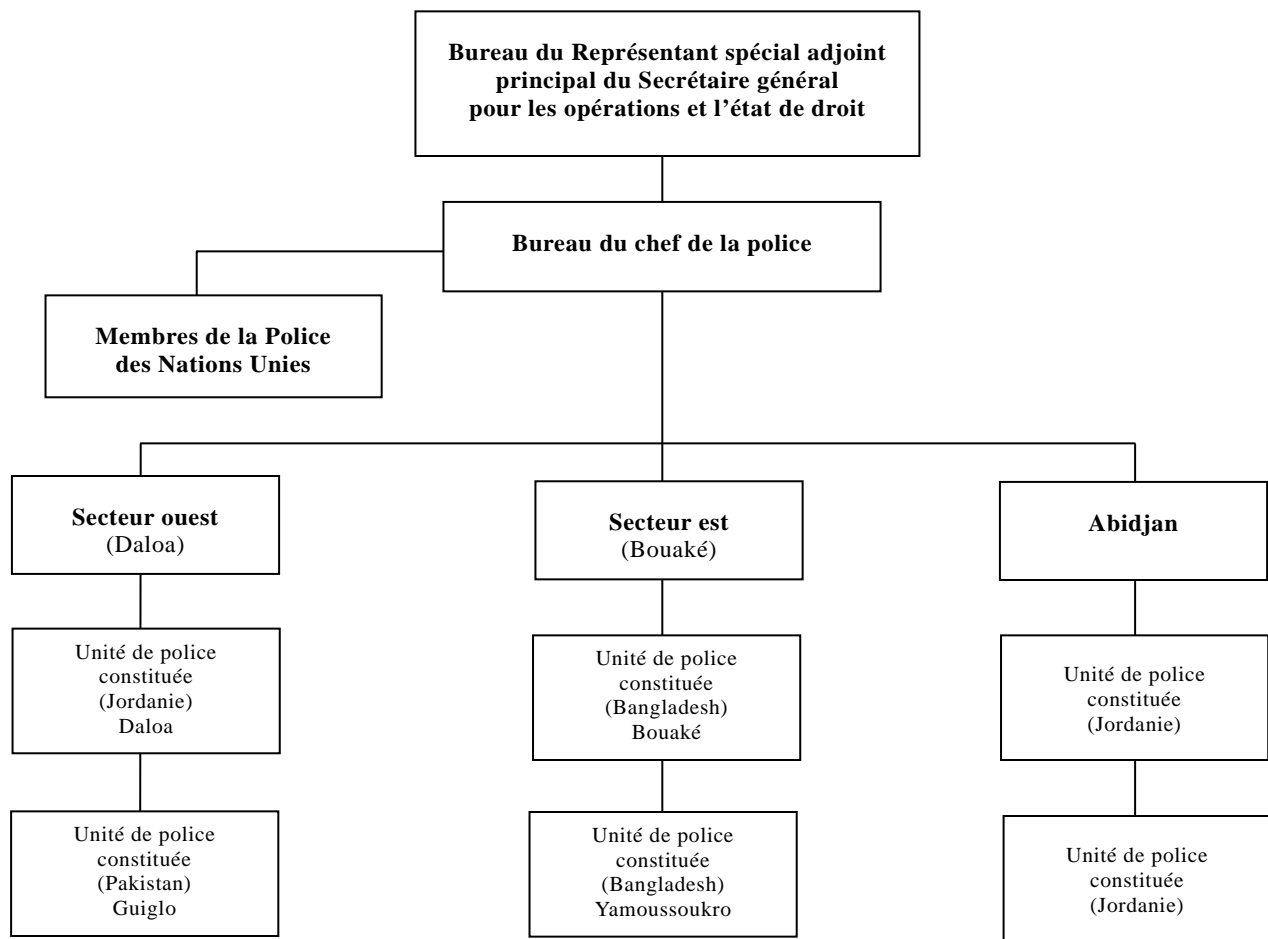
SS : Agent du Service de sécurité

VNU : Volontaire des Nations Unies

C. Composante militaire



D. Composante police



Annexe II

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Consolidation de la paix et protection des droits de l'homme	Les particuliers recouvrent l'« usus » de leurs biens ou sont indemnisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois sur les biens fonciers et la législation applicable en matière d'occupation des terres sont publiées et portées à la connaissance générale. • Création de comités locaux chargés du transfert des biens à leurs propriétaires légitimes • Renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales et locales quant au règlement des différends fonciers et à la restitution des biens 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion</p> <p>Organisations non gouvernementales : Care, Conseil norvégien pour les réfugiés, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains</p>
	Les résidents du pays exercent pleinement leurs droits et leurs devoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • La législation applicable aux questions d'identification et de nationalité est portée à la connaissance générale. • Les particuliers ne disposant pas de documents juridiquement contraignants peuvent bénéficier d'une assistance juridique. • Les services d'état civil sont rétablis et modernisés. • Estimation des particuliers sans papiers d'identité • Enregistrement en bonne et due forme de chaque naissance 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère du plan et du développement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Réseau des femmes parlementaires et ministres, Conseil norvégien pour les réfugiés, Comunità di Sant'Egidio</p>
	Les communautés locales affectées par le conflit vivent et travaillent ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des communautés locales à la construction ou à la remise en état des infrastructures • Consolidation de la culture et de l'apprentissage de la paix • Mise en place et en service des mécanismes de surveillance et de protection des droits de l'homme • Renforcement des comités locaux pour la paix et la protection 	<p>ONUCI : Affaires civiles</p> <p>Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère du travail, Ministère de l'éducation nationale, Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, Comité national de pilotage du redéploiement de l'Administration</p> <p>Organisations non gouvernementales : Afrique secours et assistance, Association de soutien à l'autopromotion sanitaire, Caritas, Mutuelle pour</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Liberté de mouvement des personnes et des biens dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés locales à l'interdiction de l'usage illégal des armes • Veille efficace du respect des droits de l'homme • Sensibilisation des communautés locales et des forces de défense au respect des droits de l'homme • Communication à l'armée des principes républicains et des normes internationales 	<p>le développement, la santé et la sécurité alimentaire, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Conseil danois pour les réfugiés, Search for Common Ground, Care International, Save the Children UK (Royaume-Uni), Save the Children-SW (Suède), Solidarités</p> <p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère des affaires étrangères</p> <p>Coordination de la politique nationale sur les armes légères</p> <p>ONUCI : état de droit et Police des Nations Unies</p>
Gouvernance	Une administration ivoirienne plus efficace, plus transparente et plus responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des autorités de l'État en matière de prospective, de planification et de contrôle des opérations • Renforcement des capacités dans le domaine de la planification, du suivi de la politique publique et de son évaluation 	<p>Bureau du Président (Inspection générale d'État), Bureau du Premier Ministre, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du service public</p> <p>Organisations non gouvernementales : associations locales, organisations de la société civile, Association des consommateurs, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains</p>
	Instauration de processus électoraux ouverts à tous et démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de gestion des opérations électorales conformément aux normes internationales • Renforcement des capacités pour encourager la participation des médias et de la population au processus démocratique 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère de la communication, Institut national de la statistique, Commission nationale de supervision de l'identification, Conseil économique et social, Fonds pour le développement de</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
	Protection des droits fondamentaux assurée par les institutions démocratiques (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un cadre institutionnel applicable dans les domaines de la protection, de la sécurité, de la promotion des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales • Fonctionnement effectif et efficace de l'appareil judiciaire dans le pays • Mise en place de mécanismes assurant l'indépendance du fonctionnement de la justice et des systèmes de sécurité • Modification du cadre juridique applicable en matière de justice et de sécurité pour le rendre compatible avec les normes internationales applicables en matière de protection des droits de l'homme • Renforcement des capacités des organisations de la société civile en général et des droits de l'homme en particulier • Amélioration des conditions de détention 	<p>la formation professionnelle, partis politiques, média</p> <p>ONUCI : Division de l'assistance électorale, Conseiller pour l'égalité des sexes, Bureau de l'Information</p> <p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Parlement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains, communautés locales, Observatoire pour la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie</p> <p>ONUCI : état de droit, Police des Nations Unies, protection de l'enfance</p>
	Concrétisation de la décentralisation et du développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation applicable pour le transfert des pouvoirs (des autorités centrales aux autorités locales) • Renforcement des capacités des autorités locales • Mise en place de mécanismes financiers pour l'exécution du transfert des pouvoirs, de l'administration centrale au niveau local • Large participation de toutes les communautés locales aux processus décisionnels locaux • Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour faciliter leur participation au processus local de développement • Renforcement du rôle et des moyens des médias au service d'une communication plus responsable 	<p>Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la communication, autorités locales, Fonds de développement de la formation professionnelle, Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités</p> <p>Organisations non gouvernementales : les organisations locales spécialisées dans les droits de l'homme</p> <p>ONUCI : Bureau de l'Information</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Prise en compte réelle, au niveau des politiques et des programmes, de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte réelle des aspects sexospécifiques aux niveaux national et local dans les cadres institutionnels et les politiques nationales • Action en faveur d'une plus grande autonomie des femmes et de leur participation accrue à la prise de décisions • Renforcement des mesures nationales pour lutter contre les violences sexistes 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère du commerce, Ministère de la fonction publique, Ministère de l'enseignement technique, Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, autorités locales</p> <p>Organisations non gouvernementales : égalité des sexes, communautés locales</p> <p>ONUSI : égalité des sexes</p>
Services sociaux de base	Égalité renforcée de l'accès des filles et des garçons à l'éducation de base et augmentation du nombre d'enfants ayant terminé le cycle primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'offre éducative en préscolaire et primaire • Augmentation du nombre d'enfants ayant accès à l'alimentation scolaire • Mise en œuvre du Plan national d'éducation pour les filles • Sensibilisation des communautés au droit des enfants à l'éducation • Promotion de l'alphabétisation des femmes • Financement public pour garantir la gratuité de l'éducation • Renforcement des moyens en personnel pour l'enseignement de base • Renforcement des possibilités d'éducation extrascolaire pour les adolescents • Amélioration des conditions pédagogiques et matérielles • Création d'un environnement scolaire adapté aux enfants • Amélioration des conditions sanitaires des enfants 	<p>Ministère de l'éducation (Direction régionale de l'éducation nationale, Direction nationale des cantines), Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, autorités locales, communautés locales, organisations non gouvernementales</p>
	Augmentation de l'offre et de la demande en matière de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins facilité pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants au-dessous de 5 ans • Amélioration de l'offre et de la qualité des services d'immunisation 	<p>Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du plan et du développement, autorités locales institutions de formation,</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des documents de politique générale et des directives applicables en matière de services sanitaires • Renforcement des districts sanitaires dans les zones CNO (centre nord et ouest) • Remise en état des structures sanitaires • Gestion améliorée des produits et apports médicaux • Habilitations communautaires • Recadrage du système de santé « Assurance maladie à vision universelle » • Renforcement du système de surveillance épidémiologique • Traitement adéquat des maladies endémiques • Amélioration des capacités de préparation aux interventions dans les situations d'urgence humanitaire • Renforcement du Programme national de nutrition • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle • Application plus stricte du cadre juridique au Programme national de la santé et de la reproduction • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle pour les adolescents et les jeunes 	organisations non gouvernementales
	Amélioration des services et des moyens de lutte au niveau mondial contre le VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens d'action nationaux par une meilleure coordination et des mécanismes d'appels de fonds plus efficaces • Renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation des structures gouvernementales • Mise en place d'un programme stratégique contre le sida, pour la période 2011-2015 • Mise à disposition des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables des services de prévention • Accès des personnes infectées et affectées par le VIH/sida au système mondial de santé publique 	Ministère de la lutte contre le sida, Ministère de la jeunesse, organisations non gouvernementales

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Accès équitable de la population, en particulier des femmes et des enfants, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, et aux services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la stratégie de protection des droits des personnes affectées par le VIH/sida • Augmentation des capacités de réponse aux situations d'urgence humanitaire • Amélioration de l'accès aux services d'eau potable • Amélioration de la mise en place et de l'entretien des infrastructures sanitaires • Fourniture élargie des services énergétiques • Renforcement des capacités techniques et matérielles des partenaires locaux • Mise à disposition de la population des meilleures pratiques hygiéniques • Modification du cadre institutionnel et juridique applicable en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous 	Ministère des infrastructures économiques, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de l'intérieur, Ministère des mines et de l'énergie, Ministère de la ville et de la salubrité urbaine, Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI), entreprises privées, autorités locales, organisations non gouvernementales
	Renforcement de la protection des groupes vulnérables (les femmes et les enfants) contre toutes formes de maltraitance, d'exploitation et de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population aux risques de maltraitance, d'exploitation et de violence • Prise en charge des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence • Modification du cadre juridique applicable pour renforcer la protection des groupes vulnérables, des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence 	Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la justice et des droits de l'homme Organisations non gouvernementales : nationales et internationales
Reprise économique et sécurité alimentaire	Capacité renforcée des autorités centrales et locales en matière de gouvernance et de politiques de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion améliorée des ressources publiques • Renforcement des capacités nationales et locales dans l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté et de croissance • Prise en compte des questions d'égalité des sexes dans le cadre institutionnel qui accompagne le processus budgétaire • Renforcement des partenariats stratégiques • Amélioration des moyens nationaux de rassemblement, d'analyse et de communication des données appropriées • Mise en place d'un Programme national de sécurité alimentaire 	Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du commerce, Ministère de la promotion du secteur privé et de l'industrie, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'intérieur, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la justice et des droits de l'homme

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Les activités du secteur privé sont redynamisées pour donner un élan au redressement économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la connaissance de l'impact du VIH/sida dans les régions rurales • Renforcement des capacités nationales de politique et de stratégie applicables à la sécurité alimentaire • Mise en place de mécanismes d'alerte rapide en cas de crise alimentaire • Mise en œuvre d'une politique industrielle (à court et moyen termes) axée sur le processus de transformation des ressources existantes 	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	Mise en place de mécanismes de création d'emplois en faveur des jeunes, des femmes, des personnes déplacées internes et des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité renforcée des institutions réglementaires • Capacité renforcée des petites et moyennes entreprises • Meilleure connaissance de l'impact du sida sur le secteur privé • Mise en place de stratégies de développement rural à l'intention des jeunes et des femmes • Formation améliorée pour les groupes vulnérables • Meilleur accès des communautés locales et des groupes vulnérables aux services financiers • Création d'activités entrepreneuriales génératrices de revenus pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	Accès des ménages vulnérables à l'alimentation disponible et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux semences • Réduction des pertes d'après-récoltes • Apprentissage des activités génératrices de revenus liées au conditionnement des aliments 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre
Environnement	Mise en place de politiques, de mécanismes et de cadres juridiques propices à une gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques des institutions nationales • Les autorités centrales et locales ont pleinement conscience de l'importance du problème de l'environnement. • Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales 	Ministère de l'environnement, administration des eaux et forêts, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'intérieur, Ministère de la ville et de la salubrité publique, Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, Chambre de commerce et d'industrie, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	Participation et large ouverture de la société civile aux efforts en vue d'une gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des partenariats publics et privés • Mise en place de mécanismes pour la gestion des problèmes d'environnement au niveau communautaire • Sensibilisation de la population locale à la protection et la gestion durable de l'environnement et renforcement de ses capacités dans ce domaine • Création d'activités génératrices de revenus en faveur d'une meilleure protection des forêts classées 	
	Meilleure appréciation gouvernementale de la biotechnologie, du changement climatique et des catastrophes naturelles et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes appropriés pour mesurer les risques liés à la biotechnologie, au changement climatique et aux catastrophes naturelles et technologiques • Élaboration et mise en application de documents appropriés de planification et de réduction des risques • Mise en place de systèmes d'alerte rapide et de plans de secours nationaux • Sensibilisation de la population 	

